

Archives municipales d'Épernay

Sous-série 1K
Élections
(1790-1982)

Répertoire méthodique

Établi par Camille Bouchain, étudiant en 2^e année de master

Métiers de la culture, des archives et du document

Université de Mulhouse

**Sous la direction d'Isabelle Lakomy, directrice des Archives municipales
d'Épernay**

2014

Sommaire

Sommaire	2
Introduction	4
1. Historique de la conservation.....	4
2. Évaluations, tris et éliminations.....	4
3. Mode de classement.....	5
4. Nom du producteur.....	5
5. Histoire administrative.....	5
6. Présentation du contenu.....	16
7. Langue et écriture des documents.....	21
8. Conditions d'accès.....	21
Bibliographie	20
Répertoire méthodique	22
Élections politiques.....	22
Listes électorales.....	22
Acceptation et maintien de la Constitution de 1793.....	29
Plébiscites.....	29
Référendums.....	30
Élections des représentants au Parlement européen du 10 juin 1979.....	30
Élections du Président de la République	31
Élections législatives	31
Élections sénatoriales	33
Élections régionales.....	34
Élections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement	34
Élections cantonales	35
Conseil du district.....	36

Élections municipales	36
Maire, adjoints et conseillers municipaux.....	38
Élections sociales et professionnelles.....	40
Représentants ouvriers au Conseil supérieur du travail	40
Élections consulaires.....	40
Conseil de Prud'hommes d'Épernay	45
Tribunaux paritaires des baux ruraux.....	46
Organismes de mutuelles et de sécurité sociale.....	46
Collège des propriétaires fonciers de la Marne.....	47
Comité technique départemental des transports de la Marne.....	47
Tableau de concordance des cotes	48

Introduction

Les documents électoraux de la sous-série 1K témoignent de la vie politique locale sparnacienne du début du XIX^e siècle jusqu'à 1982.

La sous série 1K contient les listes électorales de la ville d'Épernay (et du Département de la Marne pour le début du XIX^e siècle). Ces listes apportent de nombreux renseignements sur les habitants d'Épernay : nom, prénom, domicile, date d'inscription sur la liste, profession, etc. Ces données recoupent celles des listes de recensement des votes. Celles-ci permettent aussi d'établir l'abstention selon les périodes et les types d'élections.

Cette sous-série contient également tous les documents relatifs aux autres élections politiques et professionnelles ainsi que les plébiscites et référendums : les documents renseignant la préparation du scrutin, la répartition des bureaux de vote, ainsi que les professions de foi des candidats, les bulletins de vote, les procès-verbaux.

Les listes électorales constituent une importante source pour la recherche sur les personnes car elles sont mises à jour chaque année. Les documents relatifs à la prise de fonction des élus peuvent également permettre d'étudier l'implication des grandes familles du Champagne dans la vie politique locale.

Les dates extrêmes des documents vont de 1789 à 1982. L'ensemble de la sous-série représente 10,3 mètres linéaires.

1. Historique de la conservation

La grande majorité de ces documents était déjà conservée aux Archives municipales depuis longtemps lorsque nous avons entrepris leur récolement. Certains d'entre eux ont été rapatriés de la Mairie en 2013 lorsqu'un local a dû être vidé pour travaux. Quelques documents ont été inondés mais ont pu être sauvés. Ils ont tous été dépoussiérés en 2014.

2. Évaluations, tris et éliminations

Une lacune est à déplorer concernant les listes électorales et tableaux de rectification des années 1952 à 1961 incluses. Les renseignements contenus dans ces listes manquantes peuvent être en partie retrouvés dans les listes d'émargement des élections de cette période.

Des éliminations ont été pratiquées lors du reclassement avec le tableau de gestion de la Direction de la population de la ville d'Épernay validé en 2012. Ont été éliminés : des documents relatifs aux procurations de vote, des registres de réclamations pour l'inscription sur les listes électorales, des documents relatifs à la révision des listes électorales prud'homales.

3. Mode de classement

Le classement de la sous-série 1K a été réalisé en application de l'arrêté du 31 décembre 1926 portant règlement des Archives communales.

Les documents de cette sous-série sont sériels. Les dossiers concernant un même type d'élection contiennent des documents similaires. C'est pourquoi une description exhaustive n'a pas été faite pour chaque article. Le lecteur doit se référer au "dossier type" décrit antérieurement dans le classement. Chaque article contient tout ou une partie des documents annoncés dans le "dossier type".

Certains dossiers contiennent parfois de nombreux documents recouvrant une même thématique, ils ont dans ce cas été rassemblés dans une sous-pochette marquée du nom de la thématique (exemple : révisions des listes). Lorsque peu de pièces recouvrent une même thématique, les pièces en questions ont été placées dans un sous-dossier appelé "dossier général de l'élection".

Le classement a été revu en 2015-2016 afin d'améliorer certaines descriptions et certains conditionnements. Ceci explique le répertoire méthodique et le fait que les cotes 1K319, 323, 327, 393, 396, 400, 402 et 566 soient vacantes.

4. Nom du producteur

La Mairie d'Épernay est le producteur de ces documents. La commune d'Épernay est située dans le département de la Marne ; elle est le chef-lieu d'un arrondissement contenant onze cantons. On parlait avant 1800 du district et non de l'arrondissement d'Épernay.

5. Histoire administrative

5.1 Les listes électorales

② *Révolution et Premier Empire*

Une monarchie constitutionnelle est mise en place le 3 septembre 1791. Elle établit le suffrage censitaire indirect. Les citoyens peuvent alors prendre part aux élections s'ils répondent à certains critères et payent la contribution directe du cens. Par leur vote, ils désignent des électeurs de second degré payant un cens plus élevé qui eux-mêmes seront chargés d'élire les membres de l'Assemblée nationale¹.

Différents régimes électoraux se succèdent ensuite. En 1792 est instauré le suffrage universel masculin pour tous les Français âgés de vingt-et-un ans et plus. En 1795 le suffrage censitaire indirect est rétabli avec le début du Directoire. Les citoyens doivent avoir des revenus élevés pour pouvoir

1 Marcel Morabito, *Histoire constitutionnelle de la France: 1789-1958*, Paris, France, Monchrestien, 2002, 431 p., (« Domat droit public, ISSN 0986-5187 »), p. 71 ; Pierre-Clément Timbal, André Castaldo et Yves Mause, *Histoire des institutions publiques et des faits sociaux*, Paris, France, Dalloz., 2009, 702 p., (« Précis Dalloz. Série Droit public, science politique, ISSN 1760-771X »), p. 548.

prétendre à la charge d'électeur du second degré (l'équivalent de 100 à 200 journées de travail à payer une fois par an).

La constitution de l'an VIII instaure le système des listes de notabilité (ou « listes de confiance »). Les citoyens de chaque arrondissement âgés d'au moins vingt-et-un ans et résidant dans leur commune depuis une année sont inscrits sur un registre civique afin de désigner le dixième d'entre eux à inscrire sur la « liste de notabilité » communale. Il s'agit des citoyens les plus riches ; on les appelle « notables ». Par la suite, ces notables de la commune se réunissent au chef-lieu de l'arrondissement et désignent à nouveau le dixième d'entre eux parmi les plus aisés qui seront inscrits sur la liste départementale et ainsi de suite pour les notables départementaux qui désignent les membres de la liste nationale. Toutes ces listes permettent au Sénat et au Consul de désigner les membres des assemblées et fonctionnaires de la circonscription correspondante (maires, conseillers d'arrondissement, conseillers généraux, membres du Sénat, du Tribunat, du Corps législatif). Ces listes sont formées pour la première fois durant l'an IX (1801). Il était prévu qu'elles soient renouvelées tous les trois ans mais le système n'a eu que peu de succès².

La constitution de l'an X remplace les listes de notabilité par des collèges électoraux d'arrondissement et de département élus par les assemblées cantonales, elles-mêmes élues par le dixième des électeurs communaux. Les membres des collèges sont élus à vie et ne peuvent être désavoués que sur proposition du gouvernement. Ces collèges électoraux désignent deux candidats par place à pourvoir aux assemblées nationales (Sénat, Tribunat, Corps législatif) ou dans les conseils locaux sauf pour les communes de moins de 5.000 habitants où les conseillers municipaux et le maire étaient nommés par le préfet.

Le système du cens revient en 1802 avec les élections de la Chambre des représentants du peuple : les membres du collège de département sont choisis parmi les 600 citoyens les plus imposés.

② *Restauration-Monarchie de juillet*

En 1815, lors de la Restauration, le système censitaire des collèges électoraux est assuré. La contribution directe nécessaire à l'obtention du droit de vote est fixée à 300 francs et celle du droit d'éligibilité à 1.000 francs. Un critère d'âge de trente ans pour les électeurs et quarante pour les éligibles est mis en place au début de l'année 1815³.

En 1817, la loi Lainé prescrit l'affichage public des listes électorales, par le préfet, qui est chargé de les faire établir⁴.

2 Marcel Morabito, *op. cit.*, p. 152 et 166.

3 *Ibidem*, p. 194.

4 René Rémond, *La vie politique en France*, Paris, France, A. Colin, 1965, 423 p., p. 320.

Le 2 mai 1827, l'État décide la production d'une « liste électorale et du jury » chaque année en août au niveau des collèges électoraux d'arrondissements. Il s'agit d'une liste comprenant les électeurs, les jurés et jurés potentiels de l'arrondissement⁵. Seuls les individus payant la contribution pouvaient prétendre faire partie d'un jury du Tribunal criminel à l'époque. Cette liste est affichée dans le chef-lieu de chaque commune. Ces listes sont régulièrement mises à jour avec des suppléments et des rectificatifs.

La loi du 2 juillet 1828 décide que les listes électorales doivent être permanentes et soumises à une révision annuelle⁶. Le système fait preuve de transparence en rendant public le montant des impôts payés par chaque électeur.

En 1830, les conditions d'électorat et d'éligibilité baissent : l'âge requis pour accéder à l'électorat est de vingt-cinq ans et celui pour l'éligibilité est de trente. De même pour le cens : celui des électeurs passe à 200 francs et celui des prétendants à la charge de députés passe à 500 francs. La représentation se développe également à l'échelle locale avec la loi d'organisation du 21 mars 1831 qui applique le suffrage censitaire pour l'élection des conseillers municipaux qui étaient jusqu'alors désignés par le Gouvernement⁷. La loi du 22 juin 1833 fait de même au niveau départemental : les électeurs censitaires ainsi que les membres inscrits sur la liste du jury sont électeurs⁸.

② *Deuxième République et Second Empire*

Les critères d'accès à l'électorat et à l'éligibilité baissent de nouveau en 1848 : le cens passe à 100 francs et l'âge électoral à vingt-et-un ans⁹. Il faut néanmoins résider depuis au moins six mois au même endroit pour prétendre à la classe électorale.

A ses débuts, le gouvernement de la Deuxième République fait baisser les critères d'accès à l'électorat et l'éligibilité, mais le 15 mars 1849 et le 31 mai 1850, de nouvelles lois électorales jugées très sévères augmentent les critères d'accessibilité. Sont exclus des listes électorales les repris de justice, adultères et ceux dont l'installation dans la commune date de moins de trois ans¹⁰. Le but était d'exclure tous les possibles révolutionnaires et membres instables de la société¹¹. La nation française

5 Jean-Baptiste Duvergier et Lucien Bocquet, *Collection complète des lois, décrets, d'intérêt général, traités internationaux, arrêtés, circulaires, instructions, etc*, Paris, France, Librairie de la société du recueil Sirey, 1922, 622 p.

6 Marcel Morabito, *op. cit.*, p. 251. René Rémond, *op. cit.*, p. 321.

7 Raymond Huard, *Le suffrage universel en France: 1848-1946*, Paris, France, Aubier, 1990, 493 p., (« Collection historique (Paris), ISSN 0154-957X »), p. 23. Marcel Morabito, *op. cit.*, p. 213.

8 Raymond Huard, *op. cit.*, p. 23.

9 *Ibidem*, p. 622.

10 *Ibidem*, p. 43.

11 Pierre-Clément Timbal, André Castaldo et Yves Mausen, *op. cit.*, p. 632.

sortait à peine d'une nouvelle révolution et les dirigeants de la Deuxième République craignaient que de nouveaux leaders dissidents se retrouvent nommés à de hautes fonctions étatiques.

Cette loi du 31 mai 1850 est en partie abrogée en 1851 peu après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte afin de redonner toute son étendue au suffrage universel. De nouvelles listes électorales sont confectionnées pour les 20 et 21 décembre 1851 à l'occasion du plébiscite requis par le président de la République.

Deux décrets mis en place le 2 février 1852 régissent les conditions de vote. Sont électeurs tous les hommes âgés de 21 ans minimum. Cependant, les militaires ne peuvent voter que s'ils se trouvent dans la commune où ils se sont inscrits.

② *Troisième République et Libération*

En 1871, la Troisième République reprend des dispositions de 1849 pour la confection des listes électorales. Par exemple, le délai de résidence dans la même commune pour pouvoir être inscrit sur la liste électorale est de six mois. La loi du 7 juillet 1874 précise les conditions d'âge et de résidence des électeurs ainsi que les modalités d'inscription, de révision et de radiation des listes. Le devoir de confection de la liste revient au maire. Une liste préparatoire est établie chaque année au début du mois de janvier. C'est normalement une commission administrative comprenant deux élus et un délégué de l'administration qui est chargée de cette tâche. C'est souvent l'employé en charge des élections ou dans les petites communes le secrétaire de mairie qui l'établit avec l'aide d'agents de bureau. Il faut chaque année rayer les électeurs décédés ou partis et inscrire les jeunes gens passés majeurs et les nouveaux habitants. Puis entre le 1^{er} et le 10 février, la commission prend en plus deux élus avec elle pour mettre au point une liste finale. Les électeurs peuvent déposer un recours jusqu'au 31 mars¹². Les erreurs sont monnaie courante : oubli de rayer un électeur décédé ou bien un électeur frappé d'indignité. Des fraudes peuvent avoir lieu également à la faveur du conseil municipal sortant.

En 1944, les femmes sont désormais inscrites sur les listes électorales par décision du Comité français de Libération nationale. Depuis, les listes électorales sont toujours élaborées annuellement dans chaque commune.

5.2 Les scrutins politiques

② *Plébiscites*

Le plébiscite est une consultation de la population faite par le pouvoir en place pour trancher sur une décision importante. Il a souvent été utilisé par Napoléon III (exemple : en 1860, question du rattachement du comté de Nice et de la Savoie à la France).

12 Raymond Huard, *op. cit.*, p. 253-254.

② *Élections européennes*

Elles se tiennent depuis 1979 et les Archives ont un dossier d'élection pour cette année précisément. On parle de l'assemblée des communautés européennes. Elle deviendra le Parlement européen peu de temps après.

② *Élections présidentielles*

L'élection présidentielle de 1848 est la seule pour laquelle nous avons des dossiers pour le XIX^e siècle car le président de la République est élu par l'Assemblée nationale durant la Troisième République. C'est à partir de 1962 que le Président de la République est élu au suffrage universel direct.

② *Élections législatives*

Une première élection « législative » a lieu en 1794 lorsque les électeurs du canton d'Épernay doivent voter pour élire deux électeurs qui eux-mêmes éliront un député à l'Assemblée législative.

Suit l'élection nationale de l'an IX lorsque la liste de notabilité nationale sert aux sénateurs et au premier consul à désigner les membres du Corps législatif.

Une lacune est à déplorer concernant les élections au Corps législatif et de la Chambre des députés de 1802 à 1847.

La première assemblée française élue au suffrage universel est l'Assemblée nationale constituante élue le 23 avril 1848. Vient ensuite l'Assemblée nationale législative élue en 1849 qui est dissoute par Louis Napoléon Bonaparte lors de son coup d'État du 2 décembre 1851.

Napoléon III remplace l'Assemblée législative par le Corps législatif le 14 janvier 1852. Il s'agit d'un organe de consultation sans réel pouvoir car les lois sont proposées par l'exécutif et votées par le Parlement. Les membres sont élus tous les six ans au suffrage universel direct mais les députés sont désunis et perdent de leur importance au profit du plébiscite qui reste la seule forme de représentation de la volonté du peuple¹³.

Sous la Troisième République, les citoyens français élisent leurs représentants au suffrage universel direct à la Chambre des députés. Sous la Quatrième et la Cinquième République, il s'agit de l'Assemblée nationale.

② *Élections sénatoriales*

Les élections sénatoriales ont lieu pour la première fois sous la Troisième République avec la loi du 24 février 1875. Les sénateurs sont élus au niveau du département par les députés, les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement et les délégués des conseillers municipaux. Ils sont élus pour neuf ans dont un tiers renouvelable tous les ans. Le Sénat est remplacé par le Conseil de la République de 1946 à 1958 mais la fonction reste la même. C'est pourquoi les dossiers concernant l'élection du Conseil de la République sont inclus dans la partie du répertoire concernant les élections sénatoriales.

13 Marcel Morabito, *op. cit.*, p. 266.

② *Élections régionales*

Les Archives conservent des documents concernant les élections des conseillers régionaux de 1973 et 1976. C'est la loi de 5 juillet 1972 qui a porté la création et l'organisation des Régions, mais elles disposent de peu d'influence à l'époque. Il faut attendre 1982 pour qu'elles deviennent des collectivités territoriales.

② *Nominations et élections des conseils généraux et d'arrondissement*

A la Révolution, le territoire français est divisé en de multiples circonscriptions. Le département de la Marne comprend cinq arrondissements (anciennement districts) et quarante-quatre cantons au total. La commune d'Épernay est un chef-lieu d'arrondissement.

En 1790, chaque département possède son assemblée de département dont les membres sont élus par les différentes assemblées primaires de canton. La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) réorganise la division du territoire, diminue le nombre de cantons et donne au Consul le pouvoir de nommer les conseillers généraux et d'arrondissements.

En 1820, une nouvelle loi donne un droit électoral aux collèges d'arrondissement : elle prévoit que, les collèges d'arrondissement élisent 258 députés sur 430. Les collèges départementaux 172 ; c'est la loi du double vote¹⁴.

Le mode de scrutin des conseillers généraux et d'arrondissement se poursuit ainsi jusqu'en 1833. Après cela, un système électoral censitaire se met en place et est appuyé par les lois des 22 juin 1833 et 10 mai 1838. Les conseillers généraux sont élus par les citoyens portés sur la liste électorale et du jury à raison d'un par canton. Les conseillers sont élus pour neuf ans avec un tiers renouvelable tous les trois ans. Les conseillers d'arrondissement sont élus de la même manière par les listes électorales et du jury à raison d'un par canton pour six ans renouvelables par moitié tous les trois ans. C'est pour cela que les élections départementales sont aussi appelées « cantonales »

Ces élections ne se font plus au suffrage censitaire à partir du 3 juillet 1848 mais au suffrage universel. Le fonctionnement des Conseils généraux est organisé par la loi du 10 août 1871 qui impose un système perdurant jusque 1982. L'élection des conseillers généraux et d'arrondissement se fait au suffrage universel dans chaque commune.

L'arrondissement d'Épernay comprend aujourd'hui 184 communes au total.

② *Nominations et élections des maires, adjoints et conseillers municipaux*

Les communes sont créées par le décret du 14 décembre 1789. Elles sont dirigées par une municipalité élue par les citoyens « actifs »¹⁵. La loi du février 1800 donne au premier Consul le

14 Pierre-Clément Timbal, André Castaldo et Yves Mausen, *op. cit.*, p. 610.

15 Citoyens de plus de vingt-cinq ans qui résident dans leur commune depuis plus d'un an et paye l'impôt égal à trois jours de travail.

pouvoir de désigner les membres du Corps municipal lorsque le nombre d'habitants de la ville dépasse 5.000 habitants, à l'inverse de quoi c'est le préfet qui s'occupe de les désigner (cas d'Épernay). L'élection communale de l'an IX permet d'élire les notables qui formeront et renouvelleront les listes d'éligibilité sur lesquelles le préfet pourra choisir les membres du Corps municipal.

Le système évolue peu sous la monarchie de juillet. La loi du 21 mars 1831 décide la nomination des maires et adjoints par le roi dans le cas des villes de plus de 3.000 habitants et par le préfet dans le cas inverse. Ils sont choisis parmi les membres du Conseil municipal qui eux-mêmes sont élus par les électeurs communaux par suffrage censitaire.

Pendant la courte période de la seconde République, les maires demeurent désignés par le pouvoir exécutif parmi les membres du Conseil municipal lorsque la commune est chef-lieu d'arrondissement, de département ou bien contient plus de 6.000 habitants. Dans le cas contraire la désignation des maires et adjoints est faite par les conseillers municipaux à la majorité absolue. Ces dispositions sont réglées par le décret du 3 juillet 1848. Les conseillers municipaux sont élus par les citoyens résidant depuis au moins six mois dans la commune.

L'exécutif gagne en force avec la loi du 7 juillet 1852 qui donne le pouvoir de nomination au seul Président de la République lorsque les communes sont chef-lieu de département, d'arrondissement ou d'une population supérieure à 3000 habitants. Dans le cas contraire c'est le préfet qui s'en charge. De plus, les maires et adjoints peuvent être choisis à l'extérieur du Conseil municipal.

La loi du 14 avril 1871 redonne du pouvoir au Conseil municipal. Les maires et adjoints sont nommés par le Gouvernement dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département et les villes de plus de 20.000 habitants et par le préfet dans les villes où la population n'excède pas ce chiffre. Ils doivent dans tous les cas être choisis parmi les membres du Conseil municipal. Les citoyens souhaitant participer à l'élection de ce Conseil municipal doivent être âgés de vingt-et-un ans, doivent jouir de tous leurs droits civils et politiques et résider dans leur commune depuis un an au moins.

La loi du 20 janvier 1874 décide que les maire et adjoints soient désormais nommés par le Président de la République dans les chefs-lieux (de département, d'arrondissement et de canton) et par le préfet dans les autres villes. Cette fois-ci, ils peuvent être choisis hors du Conseil municipal.

Peu à peu, l'exécutif abandonne son influence au profit de la commune. La loi du 12 août 1876 indique que les maires et adjoints des chefs-lieux (de département, d'arrondissement et de canton) sont nommés par le Président mais parmi les membres du Conseil municipal. Pour les villes restantes, le maire et les adjoints sont élus par le Conseil municipal.

A partir de 1882, les maires et adjoints des chefs-lieux de canton sont élus par les conseillers municipaux. Enfin, la grande loi du 5 avril 1884 met en place l'élection de tous les maires par le Conseil municipal lui-même élu au suffrage universel masculin¹⁶.

16 Pierre Martin, *Les élections municipales en France depuis 1945*, Paris, France, la Documentation française, 2001, 236 p., (« Les Etudes de la Documentation française. Institutions, ISSN 1152-5495 »), p. 18. René Rémond, *op. cit.*, p. 33.

De 1940 à 1944, le nouveau pouvoir de Vichy dirige supprime les élections. Les conseillers municipaux, maires et adjoints sont choisis par les préfets sur la liste des notables locaux.

En 1947, une loi modifie le mode de scrutin pour les élections municipales dans les villes de plus de 9.000 habitants. Il n'est plus proportionnel mais majoritaire. Les gens commencent à voter pour une liste de candidats et non plus pour des individus.

En 1958, le passage à la cinquième République est accompagné d'une nouvelle loi électorale. Une ordonnance datée du 4 février 1959 réduit à nouveau le scrutin proportionnel pour les élections municipales en ne l'appliquant que dans les communes de plus de 120.000 habitants¹⁷. Ce scrutin de type proportionnel disparaît finalement en 1964 au profit du scrutin majoritaire à deux tours.

En 1974, l'âge de la majorité et donc du droit de vote est abaissé de vingt-et-un à dix-huit ans.

5.3 Élections professionnelles

② *La Chambre de Commerce de Reims*

Les Chambres de Commerce sont des structures chargées de représenter les intérêts des entreprises dans une circonscription donnée. Leur création initiale date de l'époque moderne. Elles ont été abolies en 1791 puis réhabilitées en 1802.

Les Chambres de Commerce et de d'industrie forment avec les Chambres d'Agriculture et les Chambres de métiers, une catégorie particulière d'établissements publics que l'on pourrait qualifier d'interprofessionnel. Les élections des membres des bureaux de ces Chambres (présidents, secrétaires, etc.) sont dites « consulaires ». L'adjectif « consulaire » est utilisé pour qualifier toute élection d'une assemblée représentative des intérêts d'une communauté d'individus appartenant à une même catégorie socioprofessionnelle ou socio-économique. Au XIX^e siècle, les électeurs sont commerçants et industriels de la région les plus aisés.

Les Chambres de Commerce gagnent un rôle prépondérant dans la vie économique française au cours du XIX^e siècle. Elles gèrent des équipements communs nombreux et sont dirigées par des représentants de la grande bourgeoisie commerciale et industrielle.

Les Chambres deviennent des établissements publics par la loi du 9 avril 1898 : « Les Chambres de Commerce et d'Industrie sont auprès des pouvoirs publics les organes des intérêts commerciaux et industriels de leur circonscription »¹⁸.

L'électorat est à nouveau élargi avec la loi du 14 janvier 1933 qui donne le droit de vote aux administrateurs délégués et gérants de sociétés.

Le décret du 3 août 1961 change le régime électoral. On élit une nouvelle catégorie de représentants en plus des membres habituels de la Chambre : les délégués consulaires. Ils sont les

17 Pierre Martin, *op. cit.*, p. 60.

18 *Ibidem*, p. 21.

correspondants de la Chambre de Commerce dans le canton mais aussi les électeurs pour l'élection annuelle des juges de commerce¹⁹.

La Chambre de Commerce de Reims est créée par le décret du 22 janvier 1817 (1K567). Elle avait à l'époque le département de la Marne tout entier pour circonscription. Il en fut ainsi jusqu'à l'extrême fin du XIX^e siècle. En 1893 fut créée à Châlons-sur-Marne une seconde Chambre de Commerce qui englobait les arrondissements de Châlons, Vitry-le-François et Sainte-Menehould ; la Chambre de Commerce de Reims conservant dans son ressort les arrondissements de Reims et d'Épernay.

La Chambre a décidé au début du XX^e siècle de substituer désormais au nom de Chambre de Commerce de Reims, celui de Chambre de Commerce de Reims et d'Épernay.

② *Le Tribunal de Commerce d'Épernay*

Le Tribunal de Commerce est une juridiction spéciale chargée de régler les litiges entre les commerçants et de gérer les procédures collectives. L'institution des juges consulaires a été créée au XVI^e siècle par la monarchie²⁰. Les juges et juges suppléants sont élus par leurs pairs et dispensent une justice des marchands qui est peu à peu devenue la justice de la vie économique²¹. Les élections des membres du Tribunal de Commerce font partie des élections consulaires.

Les Tribunaux de Commerce sont organisés par la loi des 16 et 24 août 1790, par le Code du commerce, et maintenus par l'article 51 de la Charte de 1814²². Ils sont composés de juges et de juges suppléants élus par les commerçants et d'un greffier tous âgés d'au moins vingt-cinq ans. En 1847, toutes les élections sont faites pour deux ans. Le président et les juges peuvent être immédiatement réélus pour deux ans encore, mais une fois cette nouvelle période expirée ils ne sont rééligibles qu'après un an. L'institution leur est confiée.

Le décret du 28 août 1848 reconnaît le droit d'élire les juges des Tribunaux de Commerce à tous les citoyens « qui ont un intérêt à l'élection ». Le droit d'élire appartient donc à tout commerçant. Les membres des Tribunaux de Commerce seront élus par une assemblée composée des citoyens français commerçants patentés depuis cinq ans.

¹⁹ *Ibidem*, p. 29.

²⁰ *Ibidem*, p. 45.

²¹ Pascal Clément et Association française pour l'histoire de la justice, *Les Tribunaux de Commerce: genèse et enjeux d'une institution*, Paris, France, la Documentation française, 2007, 283 p., p. 129.

²² André-Pierre Nouvion, Roland Drago et Didier Simond, *L'institution des Chambres de Commerce: pouvoirs et contrepoids*, Paris, France, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1992, 1992, 389 p., p. 343.

La loi du 21 décembre 1871 décide que les juges consulaires soient élus par un nombre restreint d'électeurs choisis par une commission spéciale de neuf notables locaux, présidée par le président du Tribunal de Commerce²³. Puis la loi du 8 décembre 1883 rétablit le suffrage universel pour tous les commerçants non frappés d'exclusion, ayant cinq ans d'ancienneté, de domicile et de paiement de la patente. Les femmes peuvent prendre part à l'élection à partir du 23 janvier 1898.

Par la suite le décret du 3 août 1961 a instauré l'élection à deux degrés, via les délégués consulaires²⁴. Les délégués consulaires élus à la Chambre de Commerce élisent à leur tour les juges du Tribunal de Commerce²⁵.

6. Présentation du contenu

6.1 Les listes électorales

Une liste électorale est une liste nominative comportant les noms des citoyens d'une circonscription électorale admis à voter. Elle permet de recenser les citoyens pouvant prétendre à l'électorat et ainsi d'éviter la fraude électorale. Les listes prennent divers noms et formes selon la circonscription qu'elles recouvrent et l'époque concernée.

Les listes électorales sont parfois accompagnées de documents correspondant à leur confection et leur renouvellement. Il s'agit de circulaires, d'instructions, d'arrêtés, affiches, formulaires de procès-verbaux d'assemblée ou de délibérations et surtout des tableaux de rectifications. Ces tableaux sont des listes complémentaires. Ils indiquent, pour la nouvelle année, les citoyens à rajouter et à être retrancher. Ces rectifications sont souvent appliquées sur la liste ancienne dans une colonne « mutation » qui indique les noms à rayer. L'on trouve des mentions claires ou bien parfois abrégées comme « D » pour « décédé » ou bien « P » pour « parti ». Deux listes électorales seulement ont été faites entre 1850 et 1868 pour la commune d'Épernay. Des tableaux de rectifications ont été publiés pour les autres années.

Les listes de notabilité du canton d'Épernay, faites à l'époque Révolutionnaire, nous donnent les noms ainsi que les montants des contributions directes des citoyens à inscrire

Les listes des électeurs formant le collège électoral départemental ainsi que les listes électorales et du jury donnent les noms, professions, domiciles et montants des contributions directes payés pour chaque inscrit ; les listes sont accompagnées de tableaux de rectifications qui les mettent à jour.

²³ *Ibidem*, p. 134.

²⁴ *Ibidem*.

²⁵ *Ibidem*, p. 253.

Les listes électorales et du jury concernent des arrondissement qui ne sont pas les mêmes que les arrondissements administratifs. Les cinq arrondissements de la Marne sont regroupés en de plus grands arrondissements dits « arrondissements électoraux ». Le tableau qui suit résume cette répartition :

Numéro d'arrondissement électoral	1 ^{er} arrondissement électoral	2 ^e arrondissement électoral	3 ^e arrondissement électoral
Noms des arrondissements compris dans l'arrondissement électoral	- Chalons - Épernay	- Sainte-Menehould - Vitry-le-François	- Reims

Les listes électorales municipales représentent le volume le plus important dans les collections des Archives municipales.

Les premières listes électorales concernant la seule ville d'Épernay apparaissent en 1806 avec le registre civique. Ce registre de l'époque napoléonienne donne pour chaque homme âgé de 21 ans le nom, la profession et l'époque de la naissance.

La liste électorale municipale est établie et mise à jour chaque année à partir de 1832.

Le suffrage devenant universel à partir de 1849, la liste est dressée par ordre alphabétique et non plus en fonction de la contribution directe²⁶.

L'on trouve régulièrement deux listes électorales faites pour la commune de 1875 à 1889 : l'une contenant les noms des électeurs municipaux, l'autre contenant les noms des électeurs politiques. Les électeurs municipaux sont domiciliés depuis plus d'un an à Épernay et peuvent voter à chaque élection. Les électeurs politiques sont domiciliés depuis moins d'un an à Épernay et peuvent voter à toutes les élections exceptées les municipales. La décision de scinder ces deux catégories d'électeurs a été prise par la loi du 7 juillet 1874. Les listes des électeurs politiques sont donc le plus souvent très minces par rapport à celles des électeurs municipaux. Certaines années, la liste des électeurs municipaux est faite en double et sur l'une d'elles sont ajoutés les électeurs politiques.

Le système de la confection des listes municipales change à nouveau en 1900 à l'occasion de la désignation d'un nouvel emplacement physique pour accueillir des bureaux de vote. Auparavant, les noms de tous les citoyens de la commune étaient inscrits sur la liste et classés par ordre alphabétique. Tous ces citoyens se rendaient à l'École des Jancelins pour voter. L'arrêté préfectoral du 18 avril 1900 crée deux divisions électorales. La première division de la ville comprend les électeurs habitant « la Place Thiers, la rue Jean Moët, la Place de la République, la rue des Fusiliers, la rue Sézanne, la rue des Gouttes d'or et toutes celles situées à l'Est de la ligne séparative allant de la gare à l'extrémité de la rue des Gouttes d'Or »²⁷. Les électeurs de cette première division se rendent à l'école maternelle rue

²⁶ Raymond Huard, *op. cit.*, p. 36.

²⁷ 1K442

des Jancelins pour voter. La seconde division de la ville comprend les électeurs habitant « les rues et places à l'Ouest de la ligne séparative allant de la gare à l'extrémité de la rue des Gouttes d'Or »²⁸. Ses habitants se rendent à l'école des filles de la rue Saint-Laurent afin de voter.

Cette division des bureaux de vote est davantage visible en 1905. On a à partir de cette année-là quatre petits cahiers (un par bureau de vote) qui constituent la liste électorale. Ces cahiers contiennent un tableau récapitulatif du nombre total des électeurs. A partir de 1907, les cahiers deviennent des registres.

Un dossier d'enquête publique daté de 1903 nous apprend qu'un conseiller général a proposé le sectionnement électoral de la ville d'Épernay en deux arrondissements. Cette réforme aurait abouti à redéfinir également la répartition des lieux de vote. C'est-à-dire que la première section aurait été celle des grands propriétaires. Elle aurait été représentative du parti modéré. Et la seconde section aurait été celle des ouvriers, représentative du parti socialiste. Le conseiller général qui a proposé cette réforme espérait ainsi que les habitants de la section socialiste ne soient plus soumis à une liste unique de candidats dans laquelle les votants choisissent toujours les noms des grands propriétaires sparnaciens par défaut. La proposition semble avoir été rejetée par les Sparnaciens au vu des contestations inscrites dans le dossier d'enquête et de l'absence de changement apparent de procédure sur les procès-verbaux des élections municipales à la suite de cette enquête.

A partir de 1927, la liste électorale sert parfois de liste d'émargement pour différentes élections. La date de l'élection est inscrite mais son sujet non. Cela dit, on peut retrouver de quelle élection il s'agit en comparant les dates et celles des procès-verbaux des élections qui ont eu lieu à la même époque.

A partir de 1945, la population ayant augmenté, les électeurs sparnaciens sont répartis dans huit bureaux au lieu de quatre.

A partir de 1962, les listes reviennent à une publication en deux volumes. Le premier va de A à K, le second de L à Z. On ne tient plus compte du découpage des bureaux de vote, tous les citoyens et citoyennes sont recensés dans l'ordre alphabétique. La liste mentionne l'identité de l'électeur, sa profession, sa date et son lieu de naissance, son domicile, son numéro d'électeur et le numéro de son bureau de vote. On note qu'il y a à cette époque dix bureaux de vote en tout et qu'ils sont appelés aussi « sections de vote » dans le registre. Puis on passe à douze sections de vote en 1967, et à quatorze en 1969, quinze en 1976 et ainsi de suite. On arrive à dix-sept bureaux en 1981.

6.2 Les scrutins politiques

Les dossiers d'élections contiennent tout ce qui est relatif à la préparation administrative du vote. Il peut s'agir des instructions, de la répartition des bureaux, de la propagande, des opérations électorales, des résultats, etc.

Les listes d'émargement sont appelées « listes d'appel et d'inscription des votants » au XIX^e siècle. Elles sont établies spécialement pour une élection mais peuvent servir à d'autres. Ces documents renseignent les noms des électeurs conviés à participer à l'élection avec les mêmes renseignements que les listes électorales. Le tableau de la liste d'émargement se distingue de la liste électorale par la présence d'une colonne supplémentaire où un membre du bureau de vote appose sa signature si le citoyen a bien voté. Les listes d'appel des votants permettent d'analyser l'assiduité des électeurs en fonction des différentes élections. On remarque également des documents particuliers comme la liste des dix électeurs les plus jeunes ou les plus vieux du canton. Cela s'explique par le fait qu'au milieu du XIX^e siècle, si des assesseurs venaient à manquer, on désignait les électeurs les plus jeunes et les plus vieux de l'assemblée électorale pour les remplacer dans leur tâche.

Il arrive parfois qu'un dossier concerne plusieurs élections. Les élections cantonales et d'arrondissement étaient souvent organisées en même temps au XIX^e et au XX^e siècles. Parfois les procès-verbaux sont faits pour les deux élections en même temps. Dans ces cas-là, le dossier a été coté dans une des deux élections et le répertoire indique pour la seconde élection que le dossier concerné se trouve à la dite cote. Une liste peut parfois concerner trois élections différentes.

Le procès-verbal du résultat d'une élection est en général fait en triple exemplaire : deux à la destination de la ville (un pour la Mairie, un pour les Archives) et le dernier pour la préfecture. Il contient les résultats de l'élection pour un bureau de vote ou bien pour toute l'élection selon le type de procès-verbal.

La dernière partie des dossiers des élections politiques concerne les nominations des maires, adjoint et conseillers municipaux de la commune.

Ils contiennent des procès-verbaux de réunion de l'assemblée communale révolutionnaire qui deviendra plus tard le conseil municipal. A partir de 1816, ces dossiers contiennent des nominations préfectorales et des ordonnances royales car c'était à l'époque les préfets puis le roi qui nommaient les conseillers municipaux. Il nous a paru plus judicieux de séparer les documents par période. Deux ensembles de dossiers ont été créés. Le premier recouvre toutes les nominations de maires et conseillers municipaux de 1791 à 1878 et le second recouvre toutes les élections des maires et adjoints aux maires de 1897 à 1977. C'est à partir de la loi municipale publiée en 1884 que l'on commence à parler d'élections des maires et adjoints par le conseil municipal. Cette loi marque la coupure entre les deux ensembles de dossiers évoqués ci-dessus.

6.3 Élections professionnelles

Les électeurs pouvant voter aux élections du Tribunal et de la Chambre de Commerce sont généralement les mêmes. Ils sont inscrits sur les listes électorales consulaires.

② *Chambre de commerce de Reims*

Tribunal et Chambre de Commerce sont deux institutions très liées. Comme pour les listes d'émargement des élections politiques, il a fallu faire des choix pour ranger les dossiers communs aux deux institutions dans la partie qui convenait le mieux dans le classement. Un arrêté préfectoral de 1954 propose la mise en commun des listes des deux institutions car elles comportent généralement les mêmes noms. Ainsi, il n'y a plus qu'une seule liste pour les deux institutions de 1955 à 1961. Ces listes communes ont été classées dans la partie du répertoire consacrée à la Chambre de Commerce et les cotes en question ont été recopiées dans la partie du répertoire consacrée au Tribunal de Commerce. En 1961, cette pratique de liste commune prend fin car ce sont les délégués consulaires de la Chambre de Commerce qui élisent les membres du Tribunal de Commerce d'Épernay. On retrouve donc à partir de 1961 des listes électorales consulaires qui ne servent plus cette fois qu'à la Chambre de Commerce.

A noter également que pour l'année 1959, les élections de la Chambre et du Tribunal de Commerce ont été organisées en même temps. Le dossier a été rangé dans la partie Chambre de Commerce et un renvoi a été fait dans la partie Tribunal de Commerce.

Le sujet de chaque dossier reste l'élection et non la mise à jour des listes électorales. En conséquence, un dossier se rapportant à une élection contiendra aussi des listes électorales des années qui précèdent l'élection. La même pratique a été appliquée pour les élections du Tribunal de Commerce.

N.B. : pour les élections à la Chambre de Commerce de Reims et au Tribunal de Commerce d'Épernay, les listes électorales servent également de listes d'émargement à partir de 1937.

② *Tribunal de commerce d'Épernay*

Les Tribunaux de Commerce de la Marne sont créés par le décret du 6 octobre 1809 (1K561).

À partir de la moitié du XIX^e siècle, la liste des électeurs municipaux pour le tribunal est dressée tous les ans par le maire qui l'envoie ainsi préparée au préfet ou au sous-préfet qui fera publier et afficher la liste générale dans toutes les mairies cinquante jours avant l'élection. Est éligible aux fonctions de juges et suppléants tout citoyen français de trente ans au moins, ayant exercé pendant cinq ans le commerce ainsi que tout capitaine au long cours ou maître au cabotage ayant exercé pendant cinq ans pourvu que chacun ait son domicile dans la circonscription du tribunal. Il faut avoir été juge ou suppléant pour être président.

L'assemblée électorale se tient dans le lieu où siège le tribunal. Elle est convoquée par le préfet dans la première quinzaine de décembre au plus tard et est présidée par le maire ou son délégué assisté de quatre électeurs qui sont les deux plus âgés et les deux plus jeunes des membres présents. Le bureau ainsi composé nomme un secrétaire pris dans l'assemblée. Le bureau décide sur toutes les questions qui peuvent s'élever dans le cours de l'élection. Cette assemblée pourra être divisée en plusieurs sections. L'élection du président du tribunal est faite au scrutin individuel et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le président de l'assemblée proclame le résultat de l'élection. Le procès-verbal est rédigé en trois exemplaires originaux. Le président transmet immédiatement l'un des trois originaux au préfet, le second au greffe du tribunal et le troisième au procureur de la cour d'appel. Les archives des Tribunaux de Commerce sont conservées aux Archives départementales.

② *Autres élections socio-professionnelles :*

La sous-série 1K contient des dossiers concernant d'autres élections sociales et professionnelles. D'autres élections consulaires que celle de la Chambre de Commerce ont laissé des traces derrière elles (Chambre d'Agriculture de la Marne, Chambre des Métiers de la Marne). Il s'agit généralement de dossier de mise à jour de listes électorales et de dossiers généraux d'élections (correspondance, listes d'émargement, procès-verbaux, etc.). On trouve également des dossiers sur les élections prud'homales, celles des représentants ouvriers au conseil supérieur du travail au début du XX^e siècle, celles concernant les mutuelles et d'autres élections encore pour lesquelles la sous-série 1K contient peu de documents.

Concernant les élections à la Chambre de Métiers de la Marne, la liste électorale est mise à jour chaque année mais les élections, elles, ont lieu tous les quatre ans. Les dossiers ont donc été regroupés de façon à couvrir une année où une élection a eu lieu et les révisions électorales qui ont précédé cette élection.

7. Langue et écriture des documents

Les documents composants la sous-série 1K ont été rédigés exclusivement en français. La plupart d'entre eux se lit avec facilité. Il est toutefois recommandé de s'armer de quelques notions de paléographie moderne en ce qui concerne les documents de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle.

8. Conditions d'accès

La sous-série 1K est librement communicable conformément aux articles L.213-1 et L.213-2 du Code du Patrimoine ainsi qu'à la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

Bibliographie

- BAUDOIN, Laurent, *Cent ans au service de la justice consulaire, 1897-1997*, Paris, France, Éd. Hervas, 1997, 101 p.
- BLETON-RUGET, Annie, WOLIKOW, Serge, *Voter et élire à l'époque contemporaine*, Dijon, France, Editions universitaires de Dijon, 1999, 203 p., (« Cahiers de l'IHC ; [4] »).
- BOT, Yves, *Les Institutions judiciaires: organisation et fonctionnement*, Paris, France, Berger-Levrault, 1985, 220 p.
- CLÉMENT, Pascal et ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'HISTOIRE DE LA JUSTICE, *Les Tribunaux de Commerce: genèse et enjeux d'une institution*, Paris, France, la Documentation française, 2007, 283 p.
- DUVERGIER, Jean-Baptiste et BOCQUET, Lucien, *Collection complète des lois, décrets, d'intérêt général, traités internationaux, arrêtés, circulaires, instructions, etc*, Paris, France, Librairie de la société du recueil Sirey, 1922, 622 p.
- GUIFFAN, Jean, *Cahiers de l'histoire (Paris. 1960), ISSN 0526-7870. Les élections en France de 1789 à nos jours*, Paris, France, SEDIP, 1967, 127 p.
- HOLLANDE, Maurice, *La Chambre de Commerce de Reims, 1801-1951: un siècle et demi au service de l'économie champenoise*, Reims, France, 1951, 123 p.
- HUARD, Raymond, *Le suffrage universel en France: 1848-1946*, Paris, France, Aubier, 1990, 493 p., (« Collection historique (Paris), ISSN 0154-957X »).
- JABIN, André et VACHERAND, Janine, *Manuel général des élections*, Paris, France, Berger-Levrault, 1983, 463 p.
- BOURDIN, Philippe, CARON, Jean-Claude et BERNARD, Mathias, *L'incident électoral de la Révolution française à la Ve République*, Clermont Ferrand, France, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2002, 330 p., (« Histoires croisées, ISSN 1621-4102 »).
- LOMBARD, Françoise, *Les jurés: justice représentative et représentations de la justice*, Paris, France, Éd. l'Harmattan, DL 1993, 1993, 319 p.
- MARTIN, Pierre, *Les élections municipales en France depuis 1945*, Paris, France, la Documentation française, 2001, 236 p., (« Les Etudes de la Documentation française. Institutions, ISSN 1152-5495 »).
- MORABITO, Marcel, *Histoire constitutionnelle de la France: 1789-1958*, Paris, France, Montchrestien, 2002, 431 p., (« Domat droit public, ISSN 0986-5187 »).
- MORABITO, Marcel et COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES, *Voter, élire pendant la Révolution française, 1789-1799: guide pour la recherche*, Paris, France, Éd. du CTHS, 2006, 573 p., (« CTHS-histoire, ISSN 1629-7911 », 20).

- NOUVION, André-Pierre, DRAGO, Roland et SIMOND, Didier, *L'institution des Chambres de Commerce: pouvoirs et contrepoids*, Paris, France, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1992, 1992, 389 p.
- RÉMOND, René, *La République souveraine: la vie politique en France*, Paris, France, Pocket, 2002, 434 p.
- RÉMOND, René, *La vie politique en France*, Paris, France, A. Colin, 1965, 423 p.
- RÉMOND, René, *La vie politique en France depuis 1789*, Paris, France, A. Colin, 1969, 378 p.
- TIMBAL, Pierre-Clément, CASTALDO, André et MAUSEN, Yves, *Histoire des institutions publiques et des faits sociaux*, Paris, France, Dalloz, 2009, 2009, 702 p., (« Précis Dalloz. Série Droit public, science politique, ISSN 1760-771X »).
- WATEL, Catherine, *Répertoire numérique de la sous-série 3M, Plébiscites et Élections, 1800-1940*, Archives départementales d'Indre-et-Loire, Tours, 2011, [En ligne : <http://archives.cg37.fr/UploadFile/GED/Archives1800-1940/1316498871.pdf>].

Répertoire méthodique

Cote	Description	Dates extrêmes
1K1-1K515, 1K728-1K734, 1K744	Élections politiques	1789-1982
1K1-1K281, 1K515	<u>Listes électorales</u>	1791-1982
1K1-1K2	Établissement des listes des membres du collège électoral départemental de la Marne : listes nominatives, tableaux de rectification.	1827-1828
1K1	1827.	
1K2	1828.	
1K3-1K26	Établissement des listes électorales et du jury de l'arrondissement d'Épernay : listes nominatives, tableaux de rectifications, arrêtés préfectoraux, comptes rendus de l'assemblée cantonale d'Épernay.	1827-1863
1K3	1828.	1827-1828
1K4	1829.	1828
1K5	1831.	1831
1K6	1832.	1831
1K7	1833.	1832
1K8	1834.	1833
1K9	1835.	1834
1K10	1836. (<i>la liste est manquante, seul un compte rendu est présent</i>)	1836
1K11	1837.	1836
1K12	1838.	1837
1K13	1839.	1838
1K14	1840.	1839-1840
1K15	1841.	1840-1841
1K16	1842.	1841-1842
1K17	1843.	1842-1843
1K18	1844-1845.	1844
1K19	1846-1847.	1846
1K20	1847-1848.	1847
1K21	1848-1849.	1848
1K22	1849-1850.	1849
1K23	1850-1851.	1850
1K24	1852.	1851
1K25	1853.	1852
1K26	1854-1863.	1853-1863

Cote	Description	Dates extrêmes
1K27-1K30	Établissement des listes électorales du canton d'Épernay : procès-verbaux d'assemblée primaire de la ville d'Épernay.	1791-1806
1K27	1791.	1791
1K28	1792. <i>(contient l'état général des citoyens des communes de Chouilly, Oiry, Plivot, Pierry et Mardeuil ainsi qu'une adresse du Conseil général aux citoyens représentants)</i>	1792
1K29	1802 (an XI).	1801-1802
1K30	1806. <i>(contient les listes des ayant droit de voter de la première et de la troisième section du canton d'Épernay)</i>	1806
1K31-1K32	Établissement et révision des registres civiques de la ville d'Épernay : listes nominatives.	1806-1812
1K31	1806.	
1K32	1812.	
1K49	Registre servant à l'inscription des arrêtés, avis et tableaux de rectification concernant la liste électorale de la ville d'Épernay.	1849-1851
1K515	Lois électorales et instructions aux présidents des bureaux de vote instructions : affiches.	1913
1K126	Nomination des délégués de la Commission de révision des listes électorales de la ville d'Épernay : extraits du registre des délibérations du Conseil municipal.	1909-1914
1K33-103, 1K105-1K125, 1K127-1K279, 1K728-1K734 1K741	Établissement et révision des listes électorales de la ville d'Épernay : listes nominatives, tableaux de rectification, affiches, correspondance, avis de radiation, demandes d'inscription, états nominatifs.	1832-1982
1K33	1832.	
1K34	1833.	
1K35	1835.	
1K36	1836.	
1K37	1838.	
1K38	1839.	
1K39	1840.	
1K40	1841.	
1K41	1842.	
1K42	1843.	
1K43	1844.	
1K44	1845.	
1K45	1846.	
1K46	1847.	
1K47	1848.	
1K48	1849.	

Cote	Description	Dates extrêmes
1K50	1850. <i>(contient des états nominatifs des militaires en résidence à Épernay)</i>	
1K51	1851.	
1K52	1852.	
1K53	1853.	
1K54	1854.	
1K55	1855.	
1K56	1856.	
1K57	1857.	
1K58	1858.	
1K59	1859.	
1K60	1860.	
1K61	1861.	
1K62	1862.	
1K63	1863.	
1K64	1864. <i>(contient un état nominatif des militaires en résidence à Épernay)</i>	
1K65	1865.	
1K66	1866.	
1K67	1867.	
1K68	1868.	
1K69	1869. <i>(contient deux listes nominatives relatives aux individus ne payant pas de contributions directes à Épernay)</i>	
1K72	[1870].	
1K70	1871.	
1K71	1872. <i>(2 pièces)</i>	
1K73	1874. <i>(2 pièces)</i>	
1K74	1875. <i>(2 pièces)</i>	
1K75	1876.	
1K76	1877. <i>(2 pièces)</i>	
1K77	1878. <i>(2 pièces)</i>	
1K78	1879. <i>(2 pièces)</i>	
1K79	1880.	
1K80	1881. <i>(2 pièces)</i>	
1K81	1882.	
1K82	1883.	
1K83	1884.	
1K84	1885.	
1K85	1886.	
1K86	1887.	
1K87	1888.	
1K88	1889.	
1K89	1890.	
1K90	1891.	
1K91	1892.	
1K92	1893.	
1K93	1894.	

Cote	Description	Dates extrêmes
1K94	1895.	
1K95	1896.	
1K96	1897.	
1K97	1898	
1K98	1899.	
1K99	1900.	
1K100	1901. (2 pièces)	
1K101	1902. (2 pièces)	
1K102	1903. (2 pièces)	
1K103	1904. (2 pièces)	
1K105	1905, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K106	1905, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K107	1905, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K108	1905, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K109	1906, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K110	1906, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K111	1906, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K112	1906, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K113	1907, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K114	1907, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K115	1907, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K116	1907, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K117	1908, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K118	1908, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K119	1908, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K120	1908, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K121	1909, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K122	1909, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K123	1909, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K124	1909, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K127	1910, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K128	1910, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K129	1910, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K130	1910, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K131	1911, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K132	1911, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K133	1911, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K134	1911, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K135	1912, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K136	1912, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K137	1912, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K138	1912, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K139	1913, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K140	1913, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K141	1913, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	

Cote	Description	Dates extrêmes
1K142	1913, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K143	1914, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K144	1914, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K145	1914, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K146	1914, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K147	1919, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K148	1919, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K149	1919, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K150	1919, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K151	1920, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K152	1920, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K153	1920, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K154	1920, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K155	1921, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K156	1921, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K157	1921, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K158	1921, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K159	1922, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K160	1922, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K161	1922, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K162	1922, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K163	1923, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K164	1923, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K165	1923, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K166	1923, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K167	1924, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K168	1924, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K169	1924, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K170	1924, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K171	1925, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K172	1925, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K173	1925, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K174	1925, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K175	1926, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K176	1926, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K177	1926, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K178	1926, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K179	1927, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K180	1927, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K181	1927, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K182	1927, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K183	1928, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K184	1928, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K185	1928, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K186	1928, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	

Cote	Description	Dates extrêmes
1K187	1929, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K188	1929, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K189	1929, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K190	1929, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K191	1930, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K192	1930, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K193	1930, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K194	1930, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K195	1931, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K196	1931, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K197	1931, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K198	1931, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K199	1932, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K200	1932, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K201	1932, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K202	1932, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K203	1933, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K204	1933, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K205	1933, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K206	1933, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K207	1934, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K208	1934, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K209	1934, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K210	1934, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K211	1935, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K212	1935, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K213	1935, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K214	1935, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K215	1936, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K216	1936, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K217	1936, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K218	1936, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K219	1937, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K220	1937, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K221	1937, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K222	1937, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K223	1938, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K224	1938, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K225	1938, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K226	1938, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K227	1939, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à J).	
1K228	1939, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (K à Z).	
1K229	1939, 2 ^e division, 3 ^e bureau (A à J).	
1K230	1939, 2 ^e division, 4 ^e bureau (K à Z).	
1K231	1945, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à C).	

Cote	Description	Dates extrêmes
1K232	1945, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (D à H).	
1K233	1945, 1 ^{ère} division, 3 ^e bureau (I à M).	
1K234	1945, 1 ^{ère} division, 4 ^e bureau (O à Z).	
1K235	1945, 2 ^e division, 5 ^e bureau (A à C).	
1K236	1945, 2 ^e division, 6 ^e bureau (D à H).	
1K237	1945, 2 ^e division, 7 ^e bureau (I à M).	
1K238	1945, 2 ^e division, 8 ^e bureau (O à Z).	
1K239	1946, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à C).	
1K240	1946, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (D à H).	
1K241	1946, 1 ^{ère} division, 3 ^e bureau (I à M).	
1K242	1946, 1 ^{ère} division, 4 ^e bureau (O à Z).	
1K243	1946, 2 ^e division, 5 ^e bureau (A à C).	
1K244	1946, 2 ^e division, 6 ^e bureau (D à H).	
1K245	1946, 2 ^e division, 7 ^e bureau (I à M).	
1K246	1946, 2 ^e division, 8 ^e bureau (O à Z).	
1K247	1947. <i>(contient des tableaux rectificatifs pour les 8 bureaux de vote)</i>	
1K248	1948, 1 ^{ère} division, 1 ^{er} bureau (A à C).	
1K249	1948, 1 ^{ère} division, 2 ^e bureau (D à H).	
1K250	1948, 1 ^{ère} division, 3 ^e bureau (I à M).	
1K251	1948, 1 ^{ère} division, 4 ^e bureau (O à Z).	
1K252	1948, 2 ^e division, 5 ^e bureau (A à C).	
1K253	1948, 2 ^e division, 6 ^e bureau (D à H).	
1K254	1948, 2 ^e division, 7 ^e bureau (I à M).	
1K255	1948, 2 ^e division, 8 ^e bureau (O à Z).	
1K256	1949. <i>(contient des tableaux rectificatifs pour les 8 bureaux de vote)</i>	
1K257	1950. <i>(contient des tableaux rectificatifs pour les 8 bureaux de vote)</i>	
1K741	1958.	
1K258	1951. <i>(contient des tableaux rectificatifs pour les 8 bureaux de vote)</i>	
1K728	<i>Extrait d'une liste électorale non datée. Le format est semblable à celui des listes des années 1960.</i>	s.d.
1K729	1962, A à K.	
1K730	1962, L à Z.	
1K731	1965, A à K.	
1K732	1965, L à Z. <i>(contient également la liste d'Ay)</i>	
1K733	1967, A à K.	
1K734	1967, L à Z.	
1K259	1969, A à K.	
1K260	1969, L à Z. <i>(contient une liste supplémentaire qui est probablement celle d'Ay)</i>	
1K261	1973.	
1K262	1974.	
1K263	1976, A à K.	
1K264	1976, L à Z.	
1K265	1977. <i>(liste additionnelle)</i>	
1K266	1978, A à L.	
1K267	1978, L à Z.	

Cote	Description	Dates extrêmes
1K268	1979, A à D.	
1K269	1979, D à K.	
1K270	1979, L à P.	
1K271	1979, P à Z.	
1K272	1981, A à C.	
1K273	1981, D à K.	
1K274	1981, L à O.	
1K275	1981, P à Z.	
1K276	1982, A à C.	
1K277	1982, D à K.	
1K278	1982, L à O.	
1K279	1982, P à Z.	
1K125	Contentieux électoral, non inscription sur la liste : décision de la commission du jugement des réclamations en matière électorale, extrait du registre de ses délibérations, correspondance.	1908
1K104	Dossier d'enquête publique sur la demande du Docteur Chevalme (conseiller général), concernant la division de la ville d'Épernay en deux sections électorales : copies d'arrêtés préfectoraux, de procès-verbaux, délibérations du Conseil général et du Conseil municipal, correspondance, déclaration officielle du conseiller général.	1903
1K280	Répartition des bureaux de vote : correspondance, arrêtés préfectoraux.	1969-1982
1K281	Statistiques du nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales : tableaux statistiques, graphiques.	1967-1982
1K294	<u>Acceptation et maintien de la Constitution de 1793</u> Dossier de vote : procès-verbaux des réunions des conseils de cantons et du district d'Épernay, copie de l'adresse du 7 ^e bataillon de la Marne à la Convention nationale.	1793
1K282-1K285	<u>Plébiscites</u>	1851-1873
1K282	Consultation des 20 et 21 décembre 1851 pour le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte : liste électorale, procès-verbal des résultats.	1851
1K283	Consultation des 21 et 22 novembre 1852 pour le rétablissement de la dignité impériale : procès-verbal des résultats.	1852
1K284	Consultation du 8 mai 1870 portant approbation des réformes libérales de la Constitution : instructions, carte d'électeur, procès-verbal des résultats, tableau statistique.	1870
1K285	Consultation de 1873 pour l'élection de M. Thiers à la présidence à vie : allocation, circulaire du sous-préfet d'Épernay.	1873

Cote	Description	Dates extrêmes
1K464-1K471, 1K736, 1K739, 1K743	<u>Référendums</u>	1945-1972
	Dossier type, instructions : circulaires ministérielles, décrets, arrêtés ministériels, lois, arrêtés préfectoraux ; révision des listes électorales : correspondance, attestations de logement et d'emploi, certificats de présence, correspondance, extrait de minutes du tribunal d'instance d'Épernay en matière de contentieux électoraux, formulaires de demande d'inscription sur la liste électorale ; organisation : correspondance, cartes d'électeur ; vote par correspondance : correspondance, demandes ; annonce du vote : affiches, décrets ; propagande : tracts, déclarations du Président de la République ; affichage électoral : correspondance, arrêtés municipaux, circulaires préfectorales ; presse : annonces à faire publier ; formation des bureaux de vote : arrêtés préfectoraux, arrêtés municipaux, listes des membres des bureaux de vote, correspondance ; déroulement des opérations électorales : listes d'émargement, bulletins de vote, feuilles de dépouillement ; résultats : procès-verbaux, feuilles de récapitulation des scrutins par bureau de vote.	
1K331	1945.	
1K464	1946 (<i>5 mai</i>).	
1K465	1946 (<i>13 octobre</i>).	
1K466	1958.	
1K467	1961.	
1K468, 1K736	1962 (<i>8 avril</i>) (<i>1K468 contient le dossier général de l'élection, 1K736 contient les listes d'émargement du vote</i>).	
1K469, 1K736	1962 (<i>28 octobre</i>). (<i>1K469 contient le dossier général de l'élection, 1K736 contient les listes d'émargement du vote</i>).	
1K470, 1K739	1969. (<i>1K470 contient le dossier général de l'élection, 1K739 contient les listes d'émargement du vote</i>).	
1K471, 1K743	1972. (<i>1K 471 contient le dossier général de l'élection, 1K743 contient les listes d'émargement</i>).	
1K286	<u>Élections des représentants au Parlement européen du 10 juin 1979</u>	1979
	Organisation : circulaires ministérielles et préfectorales, décrets, arrêtés, affiches, listes des candidats, correspondance, extrait des minutes du secrétariat du tribunal d'instance ; préparation des bureaux de vote : listes du nombre d'électeurs inscrits par bureau, tableaux d'additions d'électeurs, listes des membres du personnel ayant participé aux élections ; désignation des délégués de liste des candidats : listes nominatives, correspondance ; propagande : tracts, professions de foi des candidats, listes des candidats, magazine ; déroulement des opérations de vote : procès-verbaux des opérations électorales (un par bureau de vote), feuilles de pointage, feuilles de récapitulation des votes par bureaux ; résultats : procès-verbal de recensement des votes fait au bureau centralisateur, synthèse du résultat.	

Cote	Description	Dates extrêmes
1K287-1K293, 1K735	<u>Élections du Président de la République</u>	1848-1981
	Dossier type, révision des listes électorales : circulaires préfectorales, correspondance, procès-verbaux de jugement en matière de contentieux électoral, avis de mutation d'un électeur, fiches familiales d'état-civil, listes du nombre d'électeurs inscrits par bureaux de vote ; Organisation : circulaires préfectorales, listes des représentants des candidats, correspondance, décrets, circulaires ministérielles ; formation des bureaux de vote : arrêtés préfectoraux sur l'emplacement des bureaux de vote, liste du nombre d'électeur inscrit par bureau de vote, correspondance, formulaire de présence pour les assesseurs, listes des membres des bureaux, notes de services ; vote par correspondance : procès-verbaux d'affichage de la liste des électeurs, listes d'émargement (par bureau) ; propagande : arrêtés municipaux, circulaire préfectorales, tracts, professions de foi des candidats, listes des candidats, revues de partis ; déroulement des opérations de vote : procès-verbaux des opérations électorales (un par bureau de vote), feuilles de pointage, feuilles de récapitulation des votes par bureaux, procès-verbaux d'affichage de la liste des électeurs, listes d'émargement (par bureau) ; résultats : récapitulation par bureaux, procès-verbaux de recensement des votes fait au bureau centralisateur.	
1K287	1848. <i>(ne contient que des listes d'émargement)</i>	
1K288	1958. <i>(contient un dossier concernant la désignation des délégués du conseil municipal appelés à participer à l'élection)</i>	
1K289, 1K735	1965. <i>(1K289 contient le dossier général de l'élection ; 1K735 contient les listes d'émargement de l'élection)</i>	
1K290	1969.	
1K291, 1K292	1974. <i>(1K291 contient le dossier de l'élection; 1K292 contient le registre d'émargement allant du 11^e au 15^e bureau)</i>	
1K293	1981.	
1K295-1K341, 1K291-1K292, 1K736-1K738, 1K740	<u>Élections législatives</u>	1794-1981
	Dossier type, instructions : arrêtés municipaux et préfectoraux, décrets préfectoraux, circulaires préfectorales ; révision de la liste électorale : listes du nombre d'électeurs inscrits par canton, tableaux de rectification, états nominatifs des militaires faisant partie de la commune, extraits de minutes de greffe de justice de paix à propos de demandes d'inscription sur la liste, avis d'inscription par décision judiciaire, affiches ; organisation et annonce de l'élection : arrêtés municipaux, affiches, correspondance, affiches, avis à la population, télégrammes, journaux, coupures de presse cartes d'électeur, listes des candidats et des délégués de listes, annonces à faire publier dans la presse ; répartition des bureaux de votes : affiches, liste des membres composant les bureaux, correspondance ; propagande : journaux, affiches, tracts, discours, correspondance, programmes ; vote par procuration : listes d'émargement, bordereaux d'envoi des procurations, correspondance, instructions ministérielles ; déroulement des opérations de vote : affiches, bulletins de vote, listes d'émargement de la commune, tableaux du recensement du vote, feuilles de dépouillement, feuilles récapitulatives des dépouillements par bureaux de vote ; résultats : procès-verbaux, journaux, coupures de presse correspondance.	

Cote	Description	Dates extrêmes
1K295	1794. <i>(ne contient que le procès-verbal de nomination des électeurs du canton)</i>	
1K296	An X. <i>(ne contient que la liste de notabilité du département en trois exemplaires)</i>	
1K297	1848.	
1K298	1849-1850.	
1K299	1852.	
1K300	1857.	
1K301	1863.	
1K302	1865.	
1K303	1866.	
1K304	1867.	
1K305	1868.	
1K306	1869.	
1K307	1871.	
1K308	1873.	
1K309	1876.	
1K310	1877.	
1K311	1881.	
1K312	1885.	
1K313	1888.	
1K314	1889.	
1K315	1893.	
1K316	1898.	
1K317	1899.	
1K318	1902.	
1K320	1906.	
1K321	1910.	
1K322	1914.	
1K324	1919.	
1K325	1924.	
1K326	1926.	
1K328	1928.	
1K329	1932.	
1K330	1936.	
1K331	1945.	
1K332	1946.	
1K333	1951.	
1K334	1956.	
1K335	1958.	
1K336, 1K736	1962. <i>(1K336 contient le dossier général de l'élection ; 1K736 contient les listes d'émargement de l'élection)</i>	
1K337	1967.	
1K338, 1K737- 1K738	1968. <i>(1K338 contient le dossier général de l'élection ; 1K737 contient les listes d'émargement de l'élection pour les bureaux 1 à 7 et 1K738 pour les bureaux 8 à 12)</i>	

Cote	Description	Dates extrêmes
1K339, 1K291, 1K292	1973. (1K339 contient le dossier d'organisation et de déroulement des élections ; 1K291 contient les deux registres d'émargement allant du 1 ^{er} au 10 ^e bureau et 1K292 contient le registre d'émargement allant du 11 ^e au 15 ^e bureau)	
1K340, 1K391, 1K740 1K341	1978. (1K340 contient le dossier général de l'élection et le premier tour ; 1K391 contient le second tour et les procurations ; 1K740 contient les listes d'émargement) 1981.	
1K342-1K362	<u>Élections sénatoriales</u>	1876-1974
	Dossier type, instructions : lois organiques, arrêtés préfectoraux, circulaires préfectorales aux maires ; nomination des délégués municipaux : arrêtés préfectoraux, affiches, listes des membres du conseil municipal, certificats de résidence des membres des listes présentées , notices de renseignements pour l'usage des listes de candidats, comptes rendus officiels des séances du conseil municipal, extraits du code électoral, correspondance, procès-verbaux de la nomination des délégués par le conseil municipal, listes des délégués municipaux, lettres de convocation des délégués municipaux, listes d'émargement de la remise des cartes aux délégués municipaux, reçus de réceptions des cartes d'électeurs ; déclarations de candidatures : certificats de domiciles ; déplacement des délégués sénatoriaux : tableaux des modifications apportées aux horaires des chemins de fer et autobus ; campagne électorale : déclaration des candidats sénateurs aux électeurs, tracts ; déroulement des opérations de vote : bulletins de vote, coupures de presse.	
1K342	1876.	
1K343	1878.	
1K344	1886.	
1K345	1888.	1887-1888
1K346	1893.	
1K347	1897.	
1K348	1898.	
1K349	1905.	
1K350	1906.	1905
1K351	1920 (janvier).	1919-1920
1K352	1920 (mars).	
1K353	1924.	1923-1924
1K354	1925.	
1K355	1932.	
1K356	1946.	
1K357	1948.	
1K358	1955.	
1K359	1959.	
1K360	1965.	
1K361	1974.	
1K362	Liste des délégués municipaux nommés pour prendre part à l'élection (la forme du document suggère une datation proche de la fin du XX ^e siècle)	s.d.

Cote	Description	Dates extrêmes
1K363-1K364	<u>Élections régionales</u>	1973-1976
	Organisation : correspondance, décrets ministériels, fiches informatives sur les régions.	
1K363	1973.	
1K364	1976.	
1K299, 1K365-1K388, 1K392, 1K394-1K395, 1K397-1K401, 1K403-1K405, 1K415	<u>Élections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement</u>	1808-1939
	Dossier type, instructions : décrets ministériels, circulaires et arrêtés préfectoraux ; révision des listes électorales : listes des dix électeurs les plus jeunes de l'assemblée du canton d'Épernay, listes des dix électeurs les plus âgés de l'assemblée du canton d'Épernay, liste des électeurs appelés à voter, tableaux de rectification ; organisation : avis municipaux, correspondance, états nominatifs des cartes d'électeur dont le destinataire n'a pas pu être trouvé et qui ont fait retour à la mairie, affiches, listes des emplacements pour l'affichage électoral ; propagande électorale : tracts, cartons d'invitation ; formation des bureaux de vote : listes des membres ; déroulement des opérations de vote : listes d'émargement, bulletins de vote, feuilles de dépouillement ; résultats : procès-verbaux, dépêches de service à l'attention du sous-préfet, feuilles de résultat, prospectus.	
1K414	An IX (1801).	
1K415	1808.	
1K365	1836.	
1K366	1842.	
1K367	1847.	
1K368	1848.	
1K299, 1K369	1852. (1K369 contient le dossier général de l'élection ; 1K299 contient les listes d'émargement)	
1K370	1855.	
1K371	1861.	
1K392	1864.	
1K372	1867.	
1K373	1871.	
1K374	1874.	
1K375	1880.	
1K376	1886.	
1K377	1890.	
1K378	1892.	
1K379	1895.	
1K394	1896.	
1K395	1898.	
1K380	1901.	
1K398	1904.	
1K381	1907.	

Cote	Description	Dates extrêmes
1K399	1910.	
1K382	1912.	
1K383	1913.	
1K384	1919.	
1K401	1922.	
1K385	1925.	
1K403	1928.	
1K386	1931.	
1K404	1934.	
1K387	1937.	
1K388	1939. (<i>Conseil d'arrondissement</i>)	
1K405	1939. (<i>Conseil général</i>)	
1K406	1945.	
1K407	1949.	
1K408	1955.	
1K409	1961.	
1K410, 1K737-1K738	1967. (<i>1K410 contient le dossier général de l'élection ; 1K737 contient les listes d'émargement pour les bureaux 1 à 7 et 1K738 pour les bureaux 8 à 12</i>)	
1K411, 1K291-1K292	1973. (<i>1K411 contient le dossier général de l'élection ; 1K291 contient deux registres d'émargement pour les bureaux 1 à 10 et 1K292 pour les bureaux 11 à 15</i>)	
1K412-1K413	1979. (<i>1K412 contient le dossier général de l'élection ; 1K413 contient les procès-verbaux et les feuilles de résultats</i>)	
1K742	Réajustement des circonscriptions cantonales : extrait des délibérations du Conseil municipale, arrêté préfectoral, coupures de presse, correspondance, tableau des résultats aux municipales, descriptif des deux nouveaux cantons d'Épernay proposés.	1972-1973
1K389-1K390	<u>Élections cantonales : nomination d'électeurs en assemblée primaire</u> dossier type, instructions : arrêtés et circulaires du préfet, arrêtés municipaux, circulaires ministérielles ; annonce de lois électorales : affiche ; révision des listes électorales : listes de notabilité, listes des dix électeurs les plus jeunes de l'assemblée du canton d'Épernay, listes des dix électeurs les plus âgés de l'assemblée du canton d'Épernay, tableaux de rectifications, fiches statistiques du nombres d'électeurs inscrits, extraits des minutes du Tribunal de grande instance, avis d'inscription sur la liste électorale ; organisation : correspondance, procès-verbaux des assemblées primaires de canton, cartes d'électeurs ; annonce du vote : notes pour l'afficheur, arrêtés municipaux, correspondance, liste des emplacements affiches, avis municipaux à la population ; propagande électorale : tracts ; formation des bureaux de vote : feuilles d'instructions aux assesseurs, liste des membres des bureaux, correspondance, arrêtés préfectoraux, décrets, description des zones géographiques recouvertes par chaque bureau ; déroulement des opérations électorales : listes d'émargement, feuilles de dépouillement, feuilles de pointage, bulletins de vote ; vote par correspondance : procès-verbaux, listes d'émargement, correspondance ; résultats : correspondance, procès-verbaux, dépêches locale, feuilles de résultats.	1790-1792
1K389	1790.	

Cote	Description	Dates extrêmes
1K390	1792.	
1K397	Rappel de l'obligation de voter : 2 imprimés vierges [1 ^{er} quart XIX ^e siècle].	
1K514	<u>Conseil du district</u> ²⁹ .	1977
1K514	Élections des membres du bureau : formulaires de candidature, résultats du scrutin, procès-verbal, statuts, arrêté préfectoral, règlement intérieur, listes nominatives, compte-rendu de l'installation du conseil ; élection du président et des vices présidents : formulaires de candidatures, résultats des scrutins, procès-verbaux ; modification du nombre des membres du bureau : discours.	
1K416-1K463, 1K515, K735, 1K739, 1K741- 742	<u>Élections municipales</u> Dossier type, instructions : arrêtés préfectoraux, circulaires ministérielles, arrêtés municipaux correspondance, affiches ; établissement des listes électorales : état nominatif des citoyens ayant le droit de voter, listes de notabilité, tableaux de rectification, circulaires ministérielles, correspondance, déclarations d'emploi, extrait des minutes du tribunal d'instance d'Épernay en matière de contentieux électoraux ; annonce de l'élection : affiches, listes des candidats, programmes, revues satiriques, revue municipale d'information, instructions à l'usage des électeurs, bulletins municipaux ; organisation : discours, décrets, arrêtés préfectoraux et du conseil d'arrondissement, correspondance, aide-mémoire pour la surveillance des opérations électorales, circulaires ministérielles , cartes d'électeurs ; dépôts de candidature : arrêtés préfectoraux, listes de candidats, procès-verbaux, correspondance, déclaration de candidature ; propagande : tracts, affiches, journaux, coupures de presse, correspondance, circulaires ministérielles, professions de foi, revues, rapports de la direction générale de la sûreté nationale, listes des personnes ayant participé aux travaux pour le compte de la commission de propagande électorale, procès-verbaux des réunions de la commission de propagande électorale ; formation des bureaux de vote : listes des membres des bureaux, correspondance, notes de service, correspondance, feuilles statistiques du nombre d'électeurs inscrits par bureau de vote ; déroulement des opérations du vote : listes d'émargement, feuilles de dépouillement, bulletins de vote, récapitulation des suffrages par bureau de vote ; vote par correspondance : procès-verbaux d'affichage de la liste des électeurs, circulaires ministérielles ; résultats : procès-verbaux, extraits de journaux, publications officielles des résultats ; protestations : correspondance, cartes d'électeur, formulaires de contentieux, récépissés, comptes rendus de séances du conseil de préfecture, actes de notifications d'arrêtés, arrêtés du conseil d'État.	1790-1977
1K416	1790.	
1K417	An IX (1801)	
1K418	1831.	
1K419	1834.	
1K420	1835.	
1K421	1837.	

²⁹ Le district urbain d'Épernay est l'ancêtre de la communauté de communes Épernay Pays de Champagne

Cote	Description	Dates extrêmes
1K422	1840.	
1K423	1843.	
1K424	1846.	
1K425	1848.	
1K426	1852.	
1K427	1860.	
1K428	1865.	
1K429	1874.	
1K430	1878.	
1K431	1879.	
1K432	1880.	
1K433	1881.	
1K434	1882.	
1K435	1884.	
1K436	1888.	
1K437	1889.	
1K438	1892.	
1K439	1896.	
1K440	1897.	
1K441	1898.	
1K442, 1K443	1900. <i>(1K442 contient le dossier général de l'élection et les listes d'émargement des 1^{er} et 2^e bureaux ; 1K443 contient les listes d'émargement des 3^e et 4^e bureaux)</i>	
1K444	1904.	
1K445	1908.	
1K446, 1K447	1912. <i>(1K446 contient le dossier général de l'élection et les listes d'émargement du 1^{er} bureau ; 1K447 contient les listes d'émargement des 2^e, 3^e et 4^e bureaux)</i>	
1K448	1919.	
1K449	1925.	
1K450	1929.	
1K451	1930.	
1K452	1935.	
1K453	1945.	
1K454	1947.	
1K455	1948.	
1K456	1953. <i>(contient un dossier de protestation dit "affaire Morange")</i>	
1K457	1959.	
1K458, 1K735	1965. <i>(1K458 contient le dossier général de l'élection et 1K735 contient les listes d'émargement)</i>	
1K459, 1K739	1970. <i>(1K459 contient le dossier général de l'élection et 1K739 contient les listes d'émargement)</i>	
1K460, 1K461	1971. <i>(1K460 contient le dossier général de l'élection ainsi que les procès-verbaux du déroulement du vote et les feuilles de dépouillement du 1^{er} au 7^e bureau, 1K461 contient les procès-verbaux et feuilles de dépouillement du 8^e au 14^e bureau)</i>	

Cote	Description	Dates extrêmes
1K462, 1K463, 1K741-1K742	1977. (1K462 contient le dossier général de l'élection ainsi que les procès-verbaux du déroulement du vote et les feuilles de dépouillement du 1 ^{er} au 7 ^e bureau pour le premier tour; 1K463 contient les procès-verbaux et feuilles de dépouillement du 8 ^e au 14 ^e bureau ainsi que ceux du 2 ^e tour; 1K741 contient les listes d'émargement de l'élection pour les bureaux 1 à 3 et 1K742 pour les bureaux 4 à 15)	
1K472-1K513, 1K744	<u>Maire, adjoints et conseillers municipaux</u>	1789-1978
1K472-1K477, 1K735	Nomination de la municipalité par l'assemblée communale et le pouvoir exécutif³⁰ : procès-verbaux des réunions du conseil municipal, correspondance, nominations des conseillers municipaux par le Préfet, ordonnances royales, décrets présidentiels et impériaux, arrêtés présidentiels et préfectoraux.	1791-1878
1K472	1791 (novembre) – 1794 (9 février)	
1K735	1815 (mai)	
1K473	1817 (janvier) – 1830 (avril).	
1K474	1830 (octobre) – 1847 (juin).	
1K475	1848 (mars) – 1852 (juillet).	
1K476	1854 (novembre) – 1870 (août).	
1K477	1871 (juin) – 1878 (février).	
1K478-1K496	Installation du conseil municipal et élection des maires et adjoints : tracts annonçant les élections, formulaires de demande d'inscription sur les listes électorales, correspondance, cartes de visite, listes des conseillers municipaux, accusés de réception des listes de candidats par le commissaire de police, listes de candidats aux élections municipales, arrêtés préfectoraux, circulaires ministérielles, notices individuelles de maires et adjoints, affiches, convocations du conseil municipal, sommaires et comptes rendus des réunions du conseil municipal, feuilles de dépouillement du vote, procès-verbaux de l'élection l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et des adjoints, discours et allocutions du maire, arrêtés du maire annonçant les fonctions assignées aux adjoints, coupures de presse annonçant l'installation de la nouvelle municipalité.	1897-1977
1K478	1908.	
1K479	1912.	
1K480	1919.	
1K481	1925.	
1K482	1929.	
1K483	1930.	
1K484	1935.	
1K485	1941.	
1K486	1943.	
1K487	1944.	
1K488	1945.	
1K489	1947.	
1K490	1948.	

30 Ces dossiers ont été rassemblés par régime politique.

Cote	Description	Dates extrêmes
1K491	1953.	
1K492	1959.	
1K493	1965.	
1K494	1970.	
1K495	1971.	
1K496	1977.	
1K512	Récapitulation des membres du conseil municipal : tableaux nominatifs, listes nominatives, extraits de procès-verbaux de la nomination de membres du conseil municipal.	1816-1954
1K511	Renseignements individuels sur les membres du conseil municipal : notices individuelles, carton d'invitation à un repas.	1884-1935
1K510	Présence des conseillers municipaux au cours des réunions : registre de listes nominatives.	1836-1865
1K497-1K509	Démissions, sorties de fonction imprévues et remplacement : correspondance, bordereaux d'envoi, lettres d'annonce de décès, lettres de démission, comptes rendus des réunions du conseil municipal, délibérations du conseil municipal, avis aux membres du collège électoral des élections sénatoriales, lois relatives aux élections sénatoriales.	1892-1978
1K497	M. Auban Moët.	1892
1K498	M. Baudin.	1897
1K737	M. Pol-Roger	1918
1K499	MM. Milon et Morange.	1928
1K500	M. Pol Chauvet.	1940
1K501	M. Bernière.	1943
1K502	Elus du M.R.P. ³¹ . et U.D.S.R. ³² .	1948
1K503	M. Gentil.	1950
1K504	M. Desmoulins.	1950
1K505	M. Dereims.	1952
1K506	M. Moineau	1952
1K507	M. Gorin.	1954
1K508	Mmes Vaxelaires et Rico.	1974
1K509	Mme Rigaudière.	1978
1K513	Historique de la Municipalité : copies de décrets, arrêtés, ordonnances, procès-verbaux relatifs à l'installation de maires, adjoints et conseillers municipaux, listes chronologiques nominatives, tableau des maires et adjoint.	[1 ^{ère} moitié du XX ^e siècle], 2000

31 Mouvement Républicain Populaire.

32 Union Démocratique et Socialiste de la Résistance.

Cote	Description	Dates extrêmes
1K516-1K727, 1K745	Élections sociales et professionnelles	1832-1982
1K516-1K520	<u>Représentants ouvriers au Conseil supérieur du travail</u>	1903-1914
	Dossier type, révision de la liste électorale : circulaires ministérielles, états des modifications apportées à la liste électorale, liste nominative ; communication de la liste électorale au maire d'Épernay : correspondance.	
1K516	1903.	
1K517	1906.	
1K518	1909.	
1K519	1912.	
1K520	1914.	
1K521-1K677, 1K745	<u>Élections consulaires</u>	1832-1982
1K521-1K531, 1K736	Chambre d'Agriculture de la Marne Dossier type, instructions : correspondance, arrêtés préfectoraux, affiches ; annonce des élections : affiches ; révision de la liste électorale : avis annonçant la révision, affiches, correspondance, circulaires préfectorales, extraits du registre des délibérations du conseil municipal, formulaires de demande d'inscription sur la liste, avis d'inscription, tableaux récapitulatifs des opérations de révision, listes nominatives, relevés du nombre d'électeurs inscrits à la Chambre dans le département, procès-verbaux de la révision des listes ; organisation : listes des candidats, cartes d'électeurs ; déroulement des opérations électorales : listes d'émargement ; vote par correspondance : bordereaux récapitulatifs des votes, déclarations de votes par correspondance, circulaires préfectorales ; résultats : procès-verbaux.	1926-1981
1K521	1926.	
1K522	1952.	1951-1952
1K523	1955.	1954-1955
1K524	1959.	1957-1959
1K525	1962.	1961-1962
1K526	1964.	1963-1964
1K527	1967.	1966-1967
1K736	1970.	1969-1970
1K528	1973.	1973-1974
1K529	1976.	1977-1979
1K530	1979.	1981-1982
1K531	1981.	

Cote	Description	Dates extrêmes
1K532-1K551	<p>Chambre de métiers de la Marne</p> <p>Dossier type, instructions : textes de lois, circulaires et arrêtés préfectoraux ; annonce de l'élection : affiches, convocations des électeurs ; révision de la liste électorale : avis annonçant la révision des listes, affiches, correspondance, extraits du registre des délibérations du conseil municipal, arrêtés préfectoraux, fiches de demande d'inscriptions sur les listes électorales, fiches électorales, fiches descriptives des catégories de métiers, tableau des électeurs inscrits, tableaux des électeurs radiés, circulaires préfectorales, tableaux de rectifications, tableaux des électeurs, procès-verbaux des opérations de révision des listes, listes des rectifications apportées ; organisation : listes des candidats, cartes d'électeurs, correspondance ; constitution de bureaux de vote : correspondance ; déroulement des opérations électorales : listes d'émargement, feuilles de dépouillement ; vote par correspondance : listes d'émargement ; résultats : procès-verbaux.</p>	1933-1980
1K532	1933.	
1K533	1934.	
1K534	1935.	
1K535	1936.	
1K536	1937	
1K537	1938.	
1K538	1939.	
1K539	1946.	1945-1946
1K540	1947.	
1K541	1948.	
1K542	1949.	
1K543	1952.	1950-1952.
1K544	1956.	1953-1956.
1K545	1960.	1957-1960.
1K546	1965.	1961-1965.
1K547	1968.	1967-1968.
1K548	1971.	
1K549	1975.	
1K550	1977.	
1K551	1980.	
1K552-1K568, 1K586-1K620	<p>Chambre de commerce de Reims</p> <p>Dossier type, instructions : circulaires et arrêtés préfectoraux ; annonce des élections : avis préfectoraux, affiches, tracts ; révision des listes électorales : demandes d'inscription sur les listes, extraits des minutes du tribunal d'instance d'Épernay, listes nominatives des commerçants de l'arrondissement d'Épernay, affiches, feuilles d'instructions, correspondance, circulaires et arrêtés préfectoraux ; organisation : correspondance, récépissés ; candidats : listes nominatives, déclarations de candidatures, correspondance ; mise en place des bureaux de vote : liste des permanences des assesseurs , correspondance ; déroulement des opérations de vote : listes d'émargement, bulletins de vote ; vote par correspondance : liste des électeurs ayant demandé à voter par correspondance, correspondance ; résultats : procès-verbaux, feuilles récapitulatives.</p>	1832-1982

Cote	Description	Dates extrêmes
1K586	1832.	
1K587	1835.	
1K588	1838.	
1K589	1842.	
1K590	1882.	
1K591	1884.	
1K592	1885.	
1K593	1886.	
1K594	1888.	
1K595	1890.	
1K596	1892.	
1K597	1894 (<i>mai</i>).	
1K598	1894 (<i>décembre</i>).	
1K599	1896.	
1K600	1898.	
1K601	1900.	
1K602	1902.	
1K603	1904.	
1K604	1906.	
1K605	1909.	1908-1909
1K606	1910.	
1K607	1912.	1911-1912
1K608	1913.	
1K609	1922.	1914-1922
1K610	1923.	
1K611	1925.	
1K612	1927.	1926-1927
1K613	1928.	
1K614	1930.	1929-1930
1K615	1931.	
1K616	1933.	
1K617	1934.	
1K618	1935.	
1K619	1937.	
1K620	1945.	1938-1945
1K552	1947.	
1K553	1949.	
1K554	1951.	
1K555	1953.	
1K556	1955.	
1K557	1957.	1956-1957
1K558	1958.	
1K559	1959.	
1K560	1961.	1960-1961
1K561	1964.	

Cote	Description	Dates extrêmes
1K562	1967.	
1K563	1970.	
1K564	1974.	1973-1974
1K565	1976.	
1K567	1979.	
1K568	1982.	
1K556-1K559, 1K569-585, 1K621-1K677	<p>Tribunal de commerce d'Épernay (listes électorales communes à celles de la Chambre de commerce de Reims)</p> <p>Dossier type, instructions : textes de loi, arrêtés préfectoraux ; annonce des élections : avis et arrêtés préfectoraux, affiches ; révision des listes électorales : demandes d'inscription sur les listes, fiches de radiations nominatives des listes, listes nominatives des électeurs du canton d'Épernay, affiches, feuilles d'instructions, correspondance, circulaires et arrêtés préfectoraux ; organisation : déclaration du maire, correspondance, récépissés, cartes d'électeur, récapitulatif des membres de la Chambre de Commerce de Reims ; candidats : listes nominatives, déclarations de candidatures , correspondance ; déroulement des opérations de vote : listes d'émargement ; résultats : procès-verbaux, affiches, feuilles récapitulatives.</p>	1875-1972
1K621	1875.	
1K622	1884 (<i>août</i>).	
1K623	1884. (<i>décembre</i>)	
1K624	1885.	
1K625	1886.	
1K626	1887 (<i>avril</i>).	
1K627	1887 (<i>décembre</i>).	
1K628	1888.	
1K629	1889.	
1K630	1890.	
1K631	1891.	
1K632	1892.	
1K633	1893.	
1K634	1894.	
1K635	1895.	
1K636	1896.	
1K637	1897.	
1K638	1898.	
1K639	1899.	
1K640	1900.	
1K641	1901.	
1K642	1902 (<i>mars</i>). (<i>la liste d'émargement de l'élection de 1901 sert également pour celle de mars 1902</i>)	
1K643	1902 (<i>décembre</i>).	
1K644	1903 (<i>janvier-février</i>). (<i>la liste d'émargement de l'élection de décembre 1902 sert également pour celle de janvier-février 1903</i>)	
1K645	1903 (<i>décembre</i>).	

Cote	Description	Dates extrêmes
1K646	1904.	
1K647	1905.	
1K648	1906 (<i>mars-avril</i>).	
1K649	1906 (<i>décembre</i>).	
1K650	1907 (<i>avril</i>). (<i>la liste d'émargement de l'élection de décembre 1906 sert également pour celle d'avril 1907</i>)	
1K651	1907 (<i>décembre</i>).	
1K652	1908.	
1K653	1909.	
1K654	1910.	
1K655	1911.	
1K656	1912.	
1K657	1913.	
1K658	1920. (<i>contient une liste de 1914 non suivie d'élection</i>)	1914, 1919-1920
1K659	1922 (<i>janvier</i>).	1920-1922
1K660	1922 (<i>décembre</i>).	
1K661	1923.	
1K662	1924.	
1K663	1925.	
1K664	1926.	
1K665	1927.	
1K666	1928.	
1K667	1930 (<i>février-mars</i>).	1929-1930
1K668	1930 (<i>décembre</i>).	
1K669	1931.	
1K670	1932.	
1K671	1933.	
1K672	1934.	
1K673	1935.	
1K674	1936.	
1K675	1937.	
1K676	1938.	
1K677	1945. (<i>contient une liste de 1939 non suivie d'élection</i>)	1939,19
1K569	1946.	
1K570	1947.	
1K571	1948.	
1K572	1949.	
1K573	1950.	
1K574	1951.	
1K575	1952.	
1K576	1953.	
1K577	1954.	
1K578	1956.	
1K579	1957.	
1K580	1958.	

Cote	Description	Dates extrêmes
1K581	1960.	
1K582	1964.	
1K583	1965.	
1K584	1967.	
1K585	1972.	
1K678-1K698	<u><i>Conseil de Prud'hommes d'Épernay</i></u>	1928-1979
	<p>Dossier type, instructions : arrêtés préfectoraux, circulaires et décrets ministériels ; annonce de l'élection : affiches, convocation des électeurs, arrêtés préfectoraux, déclarations du maire ; révision des listes électorales : demande d'inscription, certificats d'emplois, déclarations nominatives des employés, déclarations nominatives des patrons, affiches, avis du maire, arrêtés préfectoraux, décrets ministériels, listes des membres de la commission communale chargée de procéder à la révision, correspondance, récapitulatifs des catégories de métiers par profession, fiches électorales, listes des électeurs ouvriers, listes des électeurs employés, listes des électeurs patrons, fiches récapitulatives du nombre d'électeurs inscrits par commune (Épernay, Aÿ, La Villa, Dizy-Magenta), extraits des minutes du tribunal d'instance d'Épernay ; feuilles récapitulatives du nombre d'électeurs inscrits ; organisation : correspondance, cartes d'électeurs, extraits du manuel pratique du conseiller Prud'homme ; présentation des candidats : listes des candidatures déposées à la préfecture, listes des candidats ; formation des bureaux de vote : listes des bureaux, listes des assesseurs, correspondance, déclarations du maire ; affichage électoral : arrêtés préfectoraux, correspondance ; déroulement des opérations électorales : listes d'émargement, feuilles de dépouillement, résultats, listes des membres de la commission de recensement du vote ; résultats : procès-verbaux, comptes rendus, bordereaux d'envoi des procès-verbaux.</p>	
1K678	1928 (mars).	
1K679	1928 (juillet).	
1K680	1931.	1930-1931
1K681	1934.	1932-1934
1K682	1937.	
1K683	1938.	
1K684	1946.	1939-1946
1K685	1948.	1947-1948
1K686	1951.	1950-1951
1K687	1952.	
1K688	1954.	
1K689	1957.	
1K690	1960.	
1K691	1963.	
1K692	1966.	
1K693	1969.	
1K694	1972.	
1K695	1973. (<i>section agricole</i>)	
1K696	1975.	

Cote	Description	Dates extrêmes
1K697-1K698	1979. (1K697 contient le dossier général de l'élection ; 1K698 contient le procès-verbal de recensement des votes et le procès-verbal des résultats)	
1K699-1K711	<u>Tribunaux paritaires des baux ruraux</u>	1946-1981
	Dossier type, instructions : textes de lois, révision des listes électorales : correspondance, listes nominatives des preneurs de baux à fermes, circulaires préfectorales tableau récapitulatif des opérations ; organisation : correspondance ; présentation des candidats : listes des candidats ; annonce des élections : arrêtés préfectoraux, affiches ; résultats : correspondance procès-verbaux.	
1K699	1946.	
1K700	1948.	1947-1948
1K701	1949.	1948-1949
1K702	1950.	1949-1950
1K703	1951.	
1K704	1954.	1953-1954
1K705	1957.	1955-1957
1K706	1959.	
1K707	1963.	
1K708	1968.	1964-1968
1K709	1973.	
1K710	1978.	1975-1978
1K711	1979-1981 (révisions de la liste électorale)	
1K712-1K723	<u>Organismes de mutuelles et de sécurité sociale</u>	1950-1982
1K712-1K716	Caisse mutuelle régionale de Champagne-Ardenne Dossier type, instructions : circulaires ministérielles, arrêtés préfectoraux ; révision des listes électorales : listes des artisans cotisants électeurs ; organisation : correspondance ; résultats : procès-verbaux.	1953-1982
1K712	1953.	
1K713	1972.	
1K714	1974.	
1K715	1978.	
1K716	1982.	
1K717-1K718	Organismes de sécurité sociale et d'allocations familiales Dossier type, instructions : affiches, textes de lois, circulaires ministérielles, circulaires et arrêtés préfectoraux, notices ; établissement de la liste électorale : extrait du registre des délibérations municipales, correspondance, listes des membres de la commission chargée de la révision ; organisation : cartes d'électeur, correspondance ; formation des bureaux de vote : correspondance, listes des assesseurs par bureaux de vote ; affichage électoral : correspondance ; déroulement des opérations de vote : feuilles de dépouillement, listes d'émargement ; résultats :	1955-1962

Cote	Description	Dates extrêmes
	procès-verbaux ; règlement des dépenses des communes : correspondance, récapitulatifs des dépenses, arrêtés préfectoraux.	
1K717	1955.	1955-1956
1K718	1962.	
1K719-1K723	<p data-bbox="375 501 699 530">Mutualité sociale agricole</p> <p data-bbox="375 537 1366 667">Dossier type, instructions : circulaires et arrêtés préfectoraux ; annonce des élections : arrêtés préfectoraux, affiches. Révision des listes électorales : déclarations du maire, correspondance, listes nominatives, récapitulatifs des collèges électoraux ; organisation : correspondance.</p>	1950-1968
1K719	1950.	
1K720	1956.	
1K721	1962.	
1K722	1964.	
1K723	1968.	
1K724	<u>Collège des propriétaires fonciers de la Marne</u>	1978-1979
1K724	Élection de 1979 , révision de la liste électorale : correspondance, extrait du registre des délibérations municipales, arrêté municipal, affiche.	
1K725-1K727, 1K738-1K740	<u>Comité technique départemental des transports de la Marne</u>	1960-1971
	Dossier type, révision des listes électorales : listes des transporteurs de marchandises, listes des entreprises ayant le droit de vote, bordereaux d'envoi, certificats d'affichage des listes ; présentation des candidats : avis préfectoraux, correspondance, listes des candidats.	
1K738	1954	
1K739	1955	
1K740	1956	
1K725	1962.	1960-1962
1K726	1968.	
1K727	1969-1971 (<i>révision de la liste électorale</i>)	

Tableau de concordance des cotes

Anciennes cote	Nouvelles cotes correspondantes
1K1	1K1, 1K2, 1K3, 1K4, 1K5, 1K6, 1K7, 1K8, 1K9, 1K10, 1K11, 1K12, 1K13, 1K30, 1K31, 1K32, 1K33, 1K34, 1K35, 1K36, 1K37, 1K38, 1K296, 1K414, 1K415, 1K417
1K2	1K14, 1K15, 1K16, 1K17, 1K18, 1K19, 1K20, 1K21, 1K22, 1K39, 1K40, 1K41, 1K42, 1K43, 1K44, 1K45, 1K46, 1K47, 1K48, 1K52, 1K53, 1K54, 1K55, 1K68, 1K287, 1K297, 1K298, 1K367, 1K368, 1K521
1K3	1K23, 1K24, 1K25, 1K26, 1K49, 1K50, 1K51, 1K56, 1K57, 1K58, 1K59, 1K60, 1K61, 1K62, 1K63, 1K282, 1K298, 1K370
1K4	1K64, 1K65, 1K66, 1K67, 1K69, 1K302, 1K304, 1K305, 1K306, 1K621
1K5	1K70, 1K71, 1K72, 1K73, 1K373, 1K374, 1K429
1K6	1K74, 1K75, 1K76, 1K77, 1K78, 1K79, 1K375
1K7	1K80, 1K81, 1K82, 1K83, 1K84, 1K435
1K8	1K85, 1K86, 1K87, 1K313, 1K436
1K9	1K88, 1K314, 1K437
1K10	1K89, 1K90, 1K91, 1K377, 1K378, 1K438
1K11	1K92, 1K93, 1K94, 1K315, 1K379
1K12	1K95, 1K96, 1K394, 1K439, 1K440
1K13	1K97, 1K316, 1K395, 1K441
1K14	1K98, 1K99, 1K317, 1K442, 1K443
1K15	1K100, 1K101, 1K318, 1K380
1K16	1K102, 1K103, 1K104, 1K398, 1K444
1K17	1K105, 1K106, 1K107, 1K108, 1K109, 1K110, 1K111, 1K112, 1K320
1K18	1K113, 1K114, 1K115, 1K116, 1K381
1K19	1K117, 1K118, 1K119, 1K120, 1K121, 1K122, 1K123, 1K124, 1K445
1K20	1K127, 1K128, 1K129, 1K130, 1K321, 1K399
1K21	1K131, 1K132, 1K133, 1K134
1K22	1K135, 1K136, 1K137, 1K138, 1K382, 1K446, 1K447
1K23	1K126, 1K139, 1K140, 1K141, 1K142, 1K143, 1K144, 1K145, 1K146, 1K383
1K24	1K147, 1K148, 1K149, 1K150, 1K324, 1K384, 1K448
1K25	1K151, 1K152, 1K153, 1K154, 1K155, 1K156, 1K157, 1K158
1K26	1K159, 1K160, 1K161, 1K162, 1K401, 1K449
1K27	1K163, 1K164, 1K165, 1K166, 1K167, 1K168, 1K169, 1K170, 1K325
1K28	1K171, 1K172, 1K173, 1K174
1K29	1K175, 1K176, 1K177, 1K178, 1K326
1K30	1K179, 1K180, 1K181, 1K182
1K31	1K183, 1K184, 1K185, 1K186
1K32	1K187, 1K188, 1K189, 1K190
1K33	1K191, 1K192, 1K193, 1K194
1K34	1K195, 1K196, 1K197, 1K198
1K35	1K199, 1K200, 1K201, 1K202
1K36	1K203, 1K204, 1K205, 1K206
1K37	1K207, 1K208, 1K209, 1K210

Anciennes cote **Nouvelles cotes correspondantes**

1K38	1K211, 1K212, 1K213, 1K214
1K39	1K215, 1K216, 1K217, 1K218
1K40	1K219, 1K220, 1K221, 1K222
1K41	1K223, 1K224, 1K225, 1K226, 1K227, 1K228, 1K229, 1K230
1K42	1K231, 1K232, 1K233, 1K234
1K43	1K235, 1K236, 1K237, 1K238
1K44	1K239, 1K240, 1K241, 1K242, 1K243, 1K244, 1K245, 1K246, 1K247
1K45	1K248, 1K249, 1K250, 1K251, 1K256, 1K257, 1K258
1K46	1K252, 1K253, 1K254, 1K255, 1K256, 1K257, 1K258
1K47	1K622, 1K623, 1K624, 1K625, 1K626, 1K627, 1K628, 1K629, 1K630, 1K631, 1K632
1K48	1K633, 1K334, 1K635, 1K636, 1K637, 1K638, 1K639, 1K640, 1K641, 1K642, 1K643, 1K644, 1K645, 1K646, 1K647
1K49	1K605, 1K606, 1K607, 1K648, 1K649, 1K650, 1K651, 1K652, 1K653, 1K654, 1K655
1K50	1K607, 1K608, 1K609, 1K610, 1K656, 1K657, 1K658, 1K659, 1K660, 1K661
1K51	1K611, 1K612, 1K613, 1K614, 1K662, 1K663, 1K664, 1K665, 1K666, 1K667
1K52	1K615, 1K616, 1K617, 1K618, 1K619, 1K620, 1K668, 1K669, 1K670, 1K671, 1K672, 1K673, 1K674, 1K675, 1K676, 1K677
1K53	1K532, 1K533, 1K534, 1K535, 1K536, 1K537, 1K538, 1K539, 1K678, 1K680, 1K681, 1K682, 1K683, 1K684
1K54	1K516, 1K517, 1K518, 1K519, 1K520, 1K678, 1K680, 1K681, 1K682, 1K683, 1K684
1K55	1K27, 1K28, 1K29, 1K282, 1K283, 1K284, 1K285, 1K294, 1K295, 1K300, 1K301, 1K303, 1K307, 1K308, 1K309, 1K310, 1K311, 1K312, 1K313, 1K314, 1K315, 1K316, 1K317, 1K320, 1K321, 1K331, 1K332, 1K390
1K56	1K322, 1K324, 1K325, 1K326, 1K328
1K57	1K330, 1K333, 1K342, 1K343, 1K344, 1K344, 1K345, 1K346, 1K347, 1K348, 1K349, 1K350, 1K351, 1K352, 1K353, 1K354, 1K355
1K58	1K365, 1K366, 1K369, 1K374, 1K375, 1K378, 1K391, 1K392, 1K395, 1K398, 1K399, 1K401, 1K403, 1K404, 1K405, 1K406
1K59	1K369, 1K370, 1K371, 1K372, 1K373, 1K377, 1K379, 1K380, 1K381, 1K382, 1K383, 1K384, 1K385, 1K386, 1K387, 1K388
1K60	1K418, 1K419, 1K420, 1K421, 1K422, 1K423, 1K424, 1K425, 1K426, 1K427, 1K428, 1K429, 1K430, 1K431, 1K432, 1K433, 1K434, 1K435, 1K436, 1K437, 1K438, 1K439, 1K440, 1K441, 1K442, 1K443, 1K444, 1K445, 1K446, 1K449
1K61	1K449, 1K450, 1K451, 1K452, 1K453
1K62	1K586, 1K587, 1K588, 1K589, 1K590, 1K591, 1K592, 1K593, 1K594, 1K595, 1K596, 1K597, 1K598, 1K599, 1K600, 1K601, 1K602, 1K603, 1K604, 1K605, 1K606, 1K607, 1K608, 1K609, 1K610, 1K611, 1K612, 1K614, 1K615, 1K616, 1K618, 1K619, 1K620
1K63	1K622, 1K623, 1K624, 1K625, 1K626, 1K627, 1K628, 1K629, 1K630, 1K631, 1K632, 1K633, 1K634, 1K635, 1K636, 1K637, 1K638, 1K639, 1K640, 1K641, 1K642, 1K643, 1K644, 1K645, 1K646, 1K647, 1K648, 1K649, 1K650, 1K651, 1K652, 1K653, 1K654, 1K655, 1K656, 1K657, 1K658, 1K659, 1K660, 1K661, 1K662, 1K663, 1K664, 1K665, 1K666, 1K667, 1K668, 1K669, 1K670, 1K671, 1K672, 1K673, 1K674, 1K675, 1K676, 1K677
1K64	1K532, 1K533, 1K535, 1K536, 1K537, 1K538, 1K678, 1K679, 1K680, 1K681, 1K682, 1K683, 1K684
1K65	1K472, 1K473, 1K474, 1K475, 1K476, 1K477, 1K478, 1K479, 1K480, 1K481, 1K482, 1K483, 1K484, 1K485, 1K486, 1K487, 1K488, 1K497, 1K498, 1K499, 1K500, 1K501, 1K510, 1K511, 1K512, 1K513

Anciennes cote **Nouvelles cotes correspondantes**

12W1	1K288, 1K289, 1K293
12W2	1K290
12W3	1K291, 1K292
12W4	1K332, 1K356, 1K357
12W5	1K407, 1K408, 1K409
12W6	1K409
12W7	1K411, 1K462
12W9	1K411, 1K412, 1K413
12W10	1K489, 1K490, 1K491, 1K492, 1K493, 1K502, 1K503, 1K504, 1K505, 1K506, 1K507, 1K508, 1K509
12W11	1K454, 1K455
12W12	1K456
12W13	1K457
12W14	1K457
12W15	1K458
12W16	1K458
12W17	1K459
12W18	1K460
12W19	1K460, 1K461
12W20	1K462
12W21	1K462, 1K463
12W22	1K463
12W25	1K334
12W26	1K335, 1K336
12W27	1K337, K339
12W28	1K338
12W29	1K340
12W30	1K340
12W33	1K358, 1K359, 1K360, 1K361, 1K362
12W34	1K286
12W35	1K552, 1K553, 1K554, 1K555, 1K569, 1K570, 1K571, 1K572, 1K573, 1K574, 1K775, 1K577, 1K578
12W36	1K556, 1K557, 1K558, 1K559, 1K560, 1K561, 1K562, 1K579, 1K580, 1K581, 1K582, 1K583, 1K584
12W37	1K563, 1K564, 1K565, 1K585
12W38	1K563, 1K564, 1K565
12W39	1K567, 1K568
12W41	1K522, 1K523, 1K524, 1K525, 1K526, 1K527
12W44	1K539, 1K540, 1K541, 1K542, 1K543, 1K544
12W45	1K545, 1K546, 1K547
12W47	1K542, 1K620, 1K677, 1K682, 1K684, 1K685, 1K686, 1K687, 1K688
12W48	1K689, 1K690, 1K691, 1K692, 1K693
12W49	1K695
12W50	1K696

Anciennes cote **Nouvelles cotes correspondantes**

12W51	1K697
12W52	1K697, 1K698
12W49	1K694, 1K695
12W46	1K528, 1K529, 1K530, 1K548, 1K549, 1K550, 1K551
12W59	1K464, 1K465, 1K466, 1K467
12W60	1K468, 1K469, 1K470
12W61	1K471
12W62	1K725, 1K726, 1K727
12W63	1K717, 1K718
12W64	1K699, 1K700, 1K701, 1K702, K703, 1K704, 1K705, 1K719, 1K720, 1K721, 1K722, 1K723
12W65	1K281
FC Aff 1	1K425
FC Aff 2	1K378, 1K438
FC Aff 11	1K317, 1K338, 1K340, 1K442
FC Aff 13	1K425, 1K439
FC Aff 14	1K316, 1K395, 1K438